

Février 1951
MONTRÉAL

Relations

LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE

— Louis C. de LÉRY —

LES ALLOCATIONS FAMILIALES AU CANADA

— Léon LEBEL —

AUX FORÊTS DU SAGUENAY

— Alexandre DUGRÉ —

DÉCENTRALISATION URBAINE

— Émile NADEAU —

LE PROBLEME SCOLAIRE EN FRANCE ■ ■ ■ ■ ■ Pierre FAURE
DANS LA MOUVANCE DE MÈRE BOURGEOYS ■ Jacques TREMBLAY
LA LOI SUR LES PUBLICATIONS ■ ■ ■ ■ ■ Paul-Émile GINGRAS

S O M M A I R E

FÉVRIER 1951

Éditoriaux 29

LE MESSAGE DE PAIX DU SOUVERAIN PONTIFE. — MORT DU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE PRÈS LE SAINT-SIÈGE. — DES MILLIONS POUR TITO. — LE RAPPORT HOPE.

Articles

LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE Louis C. DE LÉRY 32

DÉCENTRALISATION URBAINE Émile NADEAU 34

LE PROBLÈME SCOLAIRE EN FRANCE Pierre FAURE 37

LA LOI SUR LES PUBLICATIONS Paul-Émile GINGRAS 40

DANS LA MOUVANCE DE MÈRE BOURGEOYS Jacques TREMBLAY 41

Commentaires 42

« Marée montante ». — La Chine et la situation internationale. — Sécurité collective.

Correspondance 44

Papeterie officielle Jacques LA ROCHE

La participation aux bénéfices . . . Maurice MATHIEU

Articles

AUX FORÊTS DU SAGUENAY Alexandre DUGRÉ 45

LES ALLOCATIONS FAMILIALES AU CANADA Léon LEBEL 47

HORIZON INTERNATIONAL . . Joseph-H. LEDIT 51

Les livres 54

El Diablo Jesus ROMERO

El Comunismo y la conspiración contra el orden cristiano Joseph-H. LEDIT

Problèmes d'adaptation dans la chrétienté actuelle Richard ARÈS

Arts et Pensée Pierre ANGERS

Supplications de toutes les mères du monde pour la paix Albert PLANTE

Mère Bourgeoys Marie-Joseph d'ANJOU

Cécile Chalifoux Lucien PORCHERON

Un millionnaire chinois au service des gueux Joseph-Louis LAVOIE

En trois mots 56

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom sans article, épilhète ou déterminatif, c'est désir de mieux exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société, tant familiale et économique que politique et internationale... »

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi D'APOLLONIA, Jacques TREMBLAY, Richard ARÈS, Paul-Émile BEAUDOIN, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Eugène POIRIER

Prix de l'abonnement :
\$2.50 par année

A l'étranger : \$3.00
Pour les étudiants : \$2.00

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14, CANADA

Tél.: VEndôme 2541

Relations

XI^e année, N^o 122

Montréal

Février 1951

É D I T O R I A U X

Le message de paix du Souverain Pontife

POUR LA DOUZIÈME FOIS depuis son élévation au souverain pontificat, Sa Sainteté Pie XII a, la veille de Noël, adressé au monde son radiomessage. Après un regard en arrière sur l'année écoulée, cette année prestigieuse du Jubilé au cours de laquelle sont accourus à Rome des millions de pèlerins, et après une ardente exhortation à faire croître et mûrir de par le monde entier les fruits de l'Année sainte, le Pape, comme à son habitude chaque année depuis 1939, aborde le grand problème de la paix.

De la paix *intérieure* des peuples tout d'abord. Cette paix, constate-t-il, la menacent aujourd'hui toutes ces divisions qui dressent les uns contre les autres les hommes d'un même pays, le chômage, l'insécurité sociale, les égoïsmes de groupes, ces organisations qui n'ont que leur intérêt pour règle de conduite et la force comme principe d'action, ces hommes: gouvernants et gouvernés, chefs ou subordonnés, qui, dans la défense de leurs propres intérêts particuliers et de leurs propres opinions, s'obstinent mesquinement dans leurs vues, et sont cause du pessimisme des jeunes générations à l'égard de la vie publique.

Plus grave encore que ces difficultés économiques et politiques se révèle la misère spirituelle et morale des peuples, laquelle se manifeste par « le grand nombre d'esprits étroits et de cœurs mesquins, d'égoïstes et d'arrivistes, de ceux qui courent avec le plus en vogue, qui se laissent impressionner — soit illusion, soit pusillanimité — par le spectacle des grandes masses, par les clameurs des opinions, par l'ivresse de l'excitation ». Voilà, conclut Pie XII, la vraie, l'intime misère des peuples, celle qui les dévore intérieurement, et, avant d'apparaître au dehors, les rend inférieurs à leur mission.

Et pourtant, ajoute-t-il, les hommes devraient se souvenir de tous les liens qui les unissent, de tous les intérêts qu'ils ont en commun, de leur solidarité dans

les malheurs actuels: ne sont-ils pas tous les fils d'une même patrie et les membres d'un seul corps? Pourquoi ne se laissent-ils pas guider dans leur action par les règles du droit et le souci du bien commun? Pourquoi pas plus de solidarité entre ceux qui partagent actuellement la même incertitude et les mêmes dangers, entre patrons et ouvriers par exemple, entre producteurs industriels et producteurs agricoles? « Pourquoi cet esprit de solidarité ne devrait-il pas être comme le soutien de l'ordre social naturel dans ses trois formes essentielles: famille, propriété, État, pour les ramener à une collaboration organique, adaptée aux conditions présentes? »

Ce même esprit de solidarité, de dévouement au bien commun, de collaboration organique, qui pourrait faire tant pour assurer la paix intérieure, le Saint Père voudrait aussi qu'il règne actuellement entre tous les peuples qui se disent les défenseurs sincères de la paix *extérieure*. Ceux-ci devraient se rendre compte que le manque interne de cohésion spirituelle et morale chez un peuple constitue, pour l'agresseur du dehors, « une arme très puissante et comme ses troupes auxiliaires à l'intérieur même du pays ». Qu'ils prennent donc conscience du danger commun et travaillent tous dans le même sens, sans se laisser « entraîner par des motifs de prestige ou des idées vieilles à créer des difficultés politiques et économiques au renforcement intérieur des autres peuples ». Qu'ils comprennent aussi que toute alliance ne leur est pas également bonne et utile, mais que « leurs alliés naturels et les plus fidèles sont là où la pensée chrétienne, ou au moins la foi en Dieu, ont encore leur valeur dans les affaires publiques, (et) qu'ils ne prennent pas pour unique base un intérêt national ou politique supposé, négligeant ou ne prenant pas en considération les profondes différences qui existent dans la conception fondamentale du monde et de la vie ».

De tels avertissements visent-ils l'attitude différente adoptée par le monde occidental à l'égard de l'Espagne d'une part, et de la Yougoslavie d'autre part? C'est possible et même probable. En tout cas, si Pie XII les a dictés, le motif en a été « la vue de l'équivoque et de

l'irrésolution dans le front des amis sincères de la paix en face d'un péril aussi grave ». Une telle attitude ne peut que desservir et compromettre la cause de la paix; voilà pourquoi le Pape lance un appel à l'union, à la solidarité: « Nous estimons, déclare-t-il, que l'étroite union de tous les peuples maîtres de leur destin, unis par des sentiments de confiance réciproque et d'aide mutuelle, est le seul moyen de défendre la paix, ou la meilleure garantie pour son rétablissement. »

Union, solidarité de guerre, dira-t-on. Non pas, car, dans la pensée du Souverain Pontife, il y a une solidarité plus haute que celle « des amis sincères de la paix », il y a la solidarité qui unit tous les peuples de la terre et l'entière communauté humaine contre l'horrible fléau de la guerre, laquelle, si elle éclatait, dévasterait tout, entraînerait toutes les nations et mettrait « en extrême péril toutes les institutions civiles et les valeurs spirituelles ».

Le danger est si grand qu'il faut utiliser toute circonstance favorable qui permettrait de préserver la paix dans la sagesse et la justice. Et comme preuves de la bonne volonté de chacun, qu'on revienne à des sentiments de bonté et de pitié envers tous les peuples, « que règne de nouveau dans les organismes internationaux la confiance mutuelle, laquelle présuppose la sincérité des intentions et la loyauté dans les discussions; qu'on ouvre les barrières, que l'on brise les réseaux de barbelés, que l'on donne à chaque peuple un libre regard sur la vie de tous les autres, que l'on supprime la séparation qui existe, au grand dommage de la paix, entre certains pays et le reste du monde ».

Quant à l'Église, elle embrasse d'un même amour maternel l'Orient comme l'Occident et ne demande pas mieux que de se dévouer entièrement à la cause de la paix. Aussi est-ce lui faire une suprême injure que de l'accuser de vouloir la guerre, alors que, de la bouche et de la plume de son chef suprême, il n'est jamais sorti, depuis douze années, autre chose que des exhortations à la paix, alors que c'est lui qui, au mois d'août 1939, lançait aux gouvernants l'appel dramatique: « Rien n'est perdu avec la paix, tout peut être perdu avec la guerre », alors que, aujourd'hui encore, il n'y a pas pour lui « de devoir plus saint ni de mission plus chère que d'être infatigablement le défenseur de la paix ».

Telle est, ramassée autour d'une grande idée et rayonnant pour ainsi dire sur trois plans, la position actuelle du chef de l'Église à l'égard de la paix: il veut obtenir la paix intérieure par le rappel et la mise en pratique de la commune solidarité qui unit les fils d'un même pays, et la paix extérieure par la collaboration franche et résolue de tous les peuples maîtres de leur destin et amis sincères de la paix, d'une part, et, d'autre part, par la perspective de la terrible catastrophe que serait une nouvelle guerre pour tous les peuples de la terre, solidaires cette fois, qu'ils le veuillent ou non, devant la destruction qui les menace.

Mort du ministre de la Grande-Bretagne près le Saint-Siège

SON EXC. sir John Victor T. Perowne, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne auprès du Saint-Siège, est mort le 8 janvier dernier, à l'âge de 53 ans. Il avait présenté ses lettres de créance le 30 juin 1947; à cette occasion, le Saint Père lui avait adressé ces paroles: « ... les relations cordiales qui existent entre le Saint-Siège et votre pays... seront maintenues par vous avec la même sollicitude, le même tact exquis, le même doigté qui ont marqué la durée en fonction de votre digne prédécesseur et lui ont fait honneur. » S. Exc. sir John Victor Perowne, successeur de sir d'Arcy Godolphin Osborne, fut à son tour un diplomate de grande classe.

Les relations diplomatiques de la Grande-Bretagne avec le Saint-Siège remontent au mois de novembre 1914 quand sir Edward Grey accrédita en mission spéciale auprès de Benoît XV, nouvellement élu, sir Henry Howard, ancien ministre britannique à La Haye, dans la carrière depuis 1865.

Sa tâche était « de présenter (au Saint-Siège) les motifs qui ont contraint le gouvernement de Sa Majesté à intervenir dans le présent conflit, après qu'il eut épuisé tous les moyens en son pouvoir pour préserver la paix en Europe, et de lui exposer l'attitude du gouvernement de Sa Majesté devant les divers problèmes qui en ont surgi ».

Mission spéciale, la mission britannique était par le fait même temporaire; Lloyd George, en janvier 1921, la transformait en mission officielle et permanente, alors que Briand en France se préparait à inaugurer la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican, interrompues depuis seize ans.

Sir Henry Howard était catholique; il était même, depuis le 17 juin de l'année de sa nomination, grand-croix de l'ordre de Saint-Grégoire; le comte Jean-François-Charles de Salis qui lui succéda en décembre 1916, était également catholique. Mais depuis, pour souligner aux yeux d'une population en immense majorité protestante le caractère diplomatique et non religieux de cette légation, les ministres que la Grande-Bretagne a mandatés auprès du Vatican ont été des protestants.

Si nous rappelons ces faits, c'est pour trois raisons: la première, que beaucoup de nos compatriotes de langue anglaise ont appris avec surprise, à l'occasion du décès de sir John Victor Perowne, que l'ancien pays du *No Popery!* avait une mission permanente auprès du Saint-Siège; la deuxième, que Son Excellence sir John Victor Perowne, à cause de l'absence officielle du Canada au Vatican, était indirectement notre chargé d'affaires, comme beaucoup de pèlerins de l'Année sainte ont pu s'en rendre compte; la troisième enfin, que la seule attitude possible pour ceux qui ont l'honneur

et la lourde responsabilité de partager le gouvernement de notre pays, de travailler à sa grandeur et à son prestige, c'est de nouer, à l'exemple de presque toutes les nations du monde, des relations diplomatiques régulières, directes, officielles avec le Vatican.

Des millions pour Tito

ONZE SEMAINES sans une goutte de pluie, les champs brûlés, les rivières asséchées! De mémoire d'homme on n'avait vu, dit-on, pareille sécheresse en Yougoslavie.

Sans même attendre l'autorisation de Washington, l'*Economic Cooperation Administration* (Plan Marshall) expédia pour 12 millions de dollars de vivres pris à même les stocks américains en Italie et en Allemagne. Le 19 décembre dernier, le Congrès votait un autre don de 38 millions.

Il ne faudrait pas croire que le Congrès se soit jeté tête baissée dans cette politique d'aide à Tito. Il posa ses conditions: la Yougoslavie assumerait les frais d'administration, ferait connaître la provenance des secours, permettrait la surveillance de la répartition des vivres, organiserait la distribution sans parti pris, prendrait des mesures adéquates pour augmenter le rendement agricole, etc. Tous ceux qui prirent en Chambre la parole se dissocièrent de Tito. Le sénateur Brien McMahon, démocrate de Connecticut, ajouta même: « Rien dans ce bill ne devra être interprété comme une approbation des mesures prises par le gouvernement actuel de la Yougoslavie pour supprimer ou détruire la liberté religieuse, politique ou économique, et il faudra en avertir le gouvernement de Yougoslavie quand les secours lui seront fournis conformément à ce bill. »

Si la *Voix de l'Amérique* avait radiodiffusé cette séance du Congrès, Tito eût sans doute envoyé aux travaux forcés, pour crime contre la sécurité de l'État, tous ceux qui eussent été surpris aux écoutes.

Et cependant nous ne sommes pas sans inquiétude. Voici pourquoi.

Tito ne perd pas une occasion de proclamer son indéfectible attachement à la doctrine marxiste; bien mieux, à ses yeux, c'est Staline qui est le schismatique. De plus, qui nous fera croire que Tito supprimera les 6,970 kolkhozes de la Yougoslavie, dont 5,650 ont été formés après sa querelle avec Staline? Nous ne sommes pas sans inquiétude, surtout parce que Tito ne cesse de mener sa campagne de presse immonde contre le Saint-Siège, de persécuter prêtres catholiques et orthodoxes, religieux et religieuses. Fermées les écoles, fermés les hospices et les orphelinats chrétiens, fermés les hôpitaux des sœurs! L'*Osservatore Romano* revient constamment sur ce point; le 11 décembre dernier, il écrivait: « La vérité est que la Yougoslavie, si rebelle soit-elle aux directives du Cominform, demeure fidèle à l'idéologie communiste; la pierre de touche de cette loyauté

est la haine antireligieuse qui anime les propagandistes du gouvernement de Belgrade. »

Tito acceptera le blé américain (et même les armes américaines, si on lui en fournit) mais d'ores et déjà il a rejeté les garanties demandées.

Nous ne sommes pas contre la charité, mais nous sommes contre les brigands. Pourquoi se mettre en peine d'euphémismes pour qualifier le terrorisme de Tito? Tito est l'assassin de Mihailovich comme il est l'assassin de centaines de prêtres, comme il est le bourreau de Stepinac, et comme il est le garde-chiourme de tout un pays qui a perdu sa liberté.

Teint bronzé, habillé impeccablement à l'américaine, son chien Tigar à ses côtés, Tito demeure un tyran; or, il est dangereux de s'associer à un tyran. Tito prône toujours le communisme; or il n'est pas de « bon » communisme. Le croire, c'est être plus que naïf; dans les circonstances, c'est être même criminel.

Le rapport Hope

EN 1945, le gouvernement de M. Drew nommait une Commission royale d'enquête sur l'éducation en Ontario. On l'appela la Commission Hope, du nom de son président. Elle comptait vingt et un membres, dont quatre catholiques, trois de langue anglaise et un de langue française. Le 21 décembre dernier, le premier ministre, M. Frost, recevait un volumineux rapport de plus de mille pages. Onze membres avaient signé le rapport majoritaire; les quatre commissaires catholiques avaient présenté un rapport minoritaire sur les écoles séparées, et quatre autres membres un rapport minoritaire sur l'administration de ces mêmes écoles.

Longtemps attendu, redouté par plusieurs, le rapport majoritaire a profondément déçu catholiques et Canadiens français.

Au point de vue catholique, le rapport suggère de restreindre la juridiction des écoles séparées aux élèves de moins de douze ans; cette recommandation, déjà malheureuse, est empirée par une autre sur le partage de l'impôt personnel et de l'impôt des corporations. Au point de vue français, le rapport recommande une réglementation nouvelle pour l'enseignement du français dans les classes inférieures et la suppression de l'École normale de l'Université d'Ottawa, base du système scolaire bilingue.

La déclaration définitive que fera, après un examen attentif du texte intégral, le Conseil ontarien d'éducation catholique (comprenant des représentants de l'épiscopat et des deux associations canadienne-française et anglaise d'éducation), ne pourra être que substantiellement semblable à celles déjà faites par S. Ém. le cardinal McGuigan et S. Exc. Mgr Vachon. L'unanimité, on le sait, est absolue chez les catholiques ontariens: membres de la Commission Hope, archevêques et évêques, associations d'éducation, députés conservateurs et libéraux.

Quant aux droits du français, l'Association d'éducation canadienne-française sera fidèle à son passé. M. E.-C. Désormeaux, son président, déclarait le 23 décembre: « Quoi qu'il en soit, ayons confiance. Nous savons que ce document ne reflète pas l'opinion de la majorité de la province, et nous verrons, dans les mois qui vont suivre, à le prouver abondamment. Nous gardons nos positions et nous défendrons jusqu'au bout notre système scolaire. »

Le rapport Hope nous apporte une preuve du préjugé tenace d'un groupe d'intellectuels protestants — représentés ici par les signataires du rapport majoritaire — contre la doctrine, fondée sur la loi naturelle ainsi que sur la lettre et l'esprit de la Confédération, du droit des parents à l'éducation de leurs enfants. Il y a au

moins une pointe de ridicule dans cette position au moment où le Canada revendique avec les nations libres les droits sacrés de l'homme.

Sans sortir de notre pays, quand donc les autres provinces du Canada auront-elles la largeur d'esprit de Terre-Neuve et surtout du Québec? Notre organisation scolaire est, pour la minorité protestante, « admirable », selon le mot de M. W. P. Percival, directeur de l'enseignement protestant dans la province.

Peut-être avons-nous trop insisté. Il semble bien que le rapport Hope aura courte vie. Un gouvernement qui oserait appliquer ces recommandations désappointerait l'ensemble de la population d'Ontario, travaillerait contre l'unité canadienne et courrait à sa ruine politique.

SUR DEUX JUGEMENTS RÉCENTS

La célébration du mariage

Louis C. de LÉRY, S. J.

LE 18 DÉCEMBRE 1950, M. le juge André Demers déclarait valide l'union célébrée devant le révérend E. L. Lassegues, ministre protestant, entre Aurèle Lebrasseur, catholique, et Carmen Archambault, également catholique. Et le 8 janvier dernier, M. le juge Tyndale rendait une sentence similaire concernant le mariage d'Henri Saint-Onge et d'Edwilda Lamoureux, tous deux catholiques, lequel mariage avait eu lieu devant le révérend H. Joliat, pasteur de la *United Church of Canada*.

Les deux jugements s'appuyaient sur l'article 129 du Code civil: « Sont compétents à célébrer les mariages, tous prêtres, curés, ministres et autres fonctionnaires autorisés par la loi à tenir et garder registres de l'état civil. » Cet article, prétend-on, reconnaît la compétence universelle de tous les prêtres et ministres autorisés, sans distinction de croyances, à l'égard de toutes les personnes, si bien qu'un prêtre peut marier deux protestants et un ministre, deux catholiques. Aucune réserve n'est faite dans l'article. « Où la loi ne distingue pas, nous ne devons pas distinguer: *Ubi lex non distinguit, nec nos distinguere debemus.* »

Nous dirons brièvement pourquoi nous ne partageons pas l'avis de MM. Tyndale et Demers. Nous ne parlons ici que du mariage de deux catholiques, lequel doit, selon nous, être célébré devant un prêtre dûment autorisé pour être valide d'après le Code civil.

Le mariage qu'envisage le code est un mariage religieux, non un mariage civil. Il en a toujours été ainsi en cette province. Avant la codification (1866), le ma-

Deux catholiques, qui célèbrent leur union devant un ministre protestant, sont-ils, d'après le code civil, mariés valablement? Le P. de Léry, professeur de droit canon au scolasticat de l'Immaculée-Conception, répond à cette importante question d'actualité.

riage des catholiques était régi par les lois françaises d'avant 1663, qui exigeaient, sous peine de nullité, la présence du prêtre; pour les protestants et les juifs, la Législature avait adopté des lois spéciales à mesure que des sectes protestantes ou des sociétés juives s'établissaient dans le pays; ces lois ne concernaient que la secte qu'elles mentionnaient. Les codificateurs n'ont pas voulu changer cet état de choses: leur rapport le dit clairement. Ils n'ont pas cherché à établir des règles uniformes, ni à *civiliser* — le mot est d'eux — le mariage. Expressément ils déclarent qu'ils ont voulu « conserver à chacun la jouissance de ses usages et pratiques, suivant lesquels la célébration du mariage est confiée aux ministres du culte auquel il appartient ».

Mais, objecte-t-on, ce qui fait loi, ce n'est pas l'intention du législateur, mais le texte qu'il a rédigé, et le texte est clair. Si les codificateurs voulaient que seul fût compétent le prêtre catholique à l'égard de ses ouailles, le pasteur pour les protestants, le rabbin pour les juifs, etc., ils n'avaient qu'à le dire: « *Quod legislator voluit, expressit*: Ce que le législateur a voulu, il l'a exprimé. »

Il faut se défier des lois très générales qu'on prétend être claires. Ainsi l'article 1020 du code nous met en garde contre des affirmations trop universelles en matière de contrats. Et lord Sumner, dans la cause de *Quebec Railway* contre Vandry (1920), dit fort sagement: « Souvent la seule clarté des mots ne fait que masquer l'obscurité de la loi ou bien conduit à des conséquences tellement absurdes, que, si clair que puisse être le texte écrit, la conclusion est encore plus claire

qu'un tel sens ne peut avoir été voulu par la Législature. — *There is a point at which mere linguistic clearness only masks the obscurity of actual provisions or leads to such irrational results that, however clear the actual expression may be, the conclusion is still clearer that no such meaning could have been intended by the Legislature.* »

Si le texte est clair, comment s'en est-on aperçu si tard ? Pourquoi jusqu'à ces derniers temps était-ce l'interprétation opposée qui prévalait ? Pourquoi existe-t-il tant de jugements en sens contraire ? Pourquoi nos juristes les plus éminents et les plus consciencieux — les Loranger, les Jetté, les Mignault, les Anglin, les Tellier, les Dorion — sont-ils d'un autre avis ?

La vérité est que l'article 129 est obscur. Voici la raison de cette obscurité. Les codificateurs se trouvaient en présence d'une grande diversité d'usages et de lois. La Législature avait passé vingt-cinq statuts, de 1795 à 1859, pour autoriser les ministres des Églises dissidentes et juives à célébrer leurs mariages. Notons, en passant, ce respect pour les croyances religieuses de chacun. Les rédacteurs du code ont commis l'erreur de vouloir formuler une seule et très courte disposition — l'article 129 — censée reproduire toutes ces lois et tous ces usages. C'était tenter l'impossible : trop concise, une loi est obscure.

Regrettons que le code ne nous ait pas laissé de normes d'interprétation pour ses rapports avec la législation qu'il a remplacée. A défaut de telles normes, c'est une sage règle, croyons-nous, que dans le doute sur le désaccord d'un article avec le droit précédent, il ne faut pas s'écarter du droit antérieur, — à plus forte raison quand nous savons que telle fut la pensée des codificateurs. Ceux-ci avaient pour tâche de coordonner, non de bouleverser, la législation d'avant le code. Du reste, l'article 12 dit excellemment : « Lorsqu'une loi présente du doute ou de l'ambiguïté, elle doit être interprétée de manière à lui faire remplir l'intention du législateur et atteindre l'objet pour lequel elle a été passée. »

Mais indépendamment de l'intention du législateur et des rédacteurs du code, nous affirmons que l'article 129, bien compris, ne permet le mariage de deux catholiques que devant un prêtre dûment autorisé. Encore faut-il ne pas se contenter d'une lecture superficielle, mais soumettre cet article à une sérieuse analyse et, surtout, le replacer dans son contexte. Car chaque article ne doit pas être considéré isolément, mais en relation avec les autres articles qui lui donnent son véritable sens. Le code constitue une seule législation, et un article ne peut pas en contredire un autre, mais doit être éclairé par celui-ci et en tirer sa signification.

Remarquons que l'article 129 énumère les « prêtres, curés, ministres et autres fonctionnaires ». Par autres fonctionnaires, — mot fort mal choisi de l'avis général, — il faut entendre exclusivement des ministres du culte, tels les rabbins et les quakers. L'article envisage

donc des religions particulières qui détermineront les cérémonies du mariage ; et seul un mariage religieux est considéré.

L'article 129 déclare « compétents à célébrer les mariages, tous prêtres... autorisés par la loi à tenir... registres de l'état civil ». Quels sont ces prêtres autorisés à tenir registres ? L'article 44 nous le dit : Les registres « ... sont tenus par tout prêtre autorisé par le pouvoir ecclésiastique compétent à célébrer le mariage ». Donc, selon le code, c'est le pouvoir ecclésiastique qui autorise le prêtre à célébrer le mariage, et le pouvoir civil lui confie, moyennant cette autorisation, la tenue des registres civils (art. 44), et le déclare compétent à célébrer le mariage (art. 129). C'est bien un mariage religieux que veut le code.

L'article 130 dit que « les publications... sont faites par le prêtre... dans l'église à laquelle appartiennent les parties ». Si un rabbin juif ou un ministre protestant peut marier deux catholiques, cet article n'a guère de sens, même en tenant compte de la *licence* qui protège légalement le ministre ou le rabbin. Et de nouveau nous constatons l'intention du code, et non des seuls codificateurs, d'avoir un mariage religieux.

Une foule d'articles du titre : *Du mariage*, spécialement ceux qui traitent des empêchements, de la clandestinité, des publications, des dispenses, et bon nombre d'articles du titre : *Des actes de l'état civil* supposent nécessairement un mariage religieux.

Or si tout prêtre, tout ministre, tout rabbin est compétent à l'égard de tous indistinctement et peut marier n'importe quel couple juif, protestant, catholique, nous n'avons plus le mariage religieux, mais une caricature et une parodie de cérémonie religieuse.

En faveur de l'opinion des juges Tyndale et Demers, on allègue l'autorité du Conseil privé et de la Cour suprême. Mais le Conseil privé n'a donné sur le sujet qu'un avis en passant, un *obiter dictum*. Et le Conseil privé lui-même ne se considère pas lié par ses propres décisions, note le juge Dorion dans la *Semaine sociale* de 1931 : « Il est un comité du Conseil privé du Roi qui donne ses avis au souverain, sans être tenu de suivre les précédents, ni de décider les cas qui lui sont soumis uniquement d'après la loi ; mais il peut, sans y être obligé, tenir compte des raisons d'intérêt public et des considérations d'ordre politique. — *The Privy Council is a Committee advising the Sovereign, not bound to follow precedent nor to determine matters presented upon grounds of law alone, but entitled, if not obliged, to advise on grounds of public policy, and to take into account matters of political expediency.* » Les cours d'Angleterre elles-mêmes ne se considèrent pas liées d'une manière absolue par les décisions du Conseil privé. (*Ibidem.*) Quant à la Cour suprême, elle fut loin de se prononcer à l'unanimité ; et nous ne savons pas ce qu'elle déciderait en 1951.

Nous sommes ici dans une cause de droit civil, non de *common law*, qui régit notre droit criminel et consti-

tutionnel. Nous avons beaucoup de respect, de l'admiration même — trop au gré de certains — pour la *common law*, avec ses coutumes, ses précédents, sa jurisprudence et son évolution sans secousse et sans heurt. Mais en droit civil, ce qui prévaut, c'est le texte écrit. « Notre Code civil est intangible, remarque le juge Dorion, tant qu'il n'aura pas été amendé par la Législature de Québec, ou par le Parlement du Canada, selon la juridiction de chacune de ces autorités. »

Beaucoup de nos légistes nous paraissent se laisser influencer en droit civil par la discipline qui vaut en matière de *common law*, et se référer trop facilement à des jugements précédents au lieu d'étudier le texte légal. « Devant les tribunaux, il n'est jamais trop tard pour obtenir justice », écrit le juge Dorion avec un respect égal de la cour et de la loi. « Nous invoquons une loi écrite, qui ne peut pas être abrogée par les tribunaux. La jurisprudence n'est pas la loi. »

DÉCENTRALISATION URBAINE

Émile NADEAU

N. D. L. R. — *L'abondance de la matière ne nous a pas permis de présenter plus tôt cet article que l'auteur nous envoyait en septembre 1950. Entre temps, les journaux ont publié un long mémoire soumis au gouvernement provincial par la section québécoise de l'Association canadienne d'Urbanisme, dont le Dr Nadeau est le président. L'article a des idées communes avec le mémoire. Nous le publions à cause de l'importance du problème du logement.*

J'AVAIS D'ABORD PENSÉ, pour former un dipytique nouveau genre, de décrire « La plus laide ville du monde » à côté de « La plus belle ville du monde », dont M. Jacques Gréber a tracé l'esquisse dans votre numéro de septembre 1950. Mais, comme M. Gréber, j'avoue qu'il est difficile de porter jugement sur la laideur d'une ville. En effet, il faut d'abord s'entendre sur la définition du beau et du laid.

Au début du siècle, surtout aux États-Unis, il y a eu la crise de la *City Beautiful*, et seul le beau esthétique avait droit de cité, c'est le cas de le dire. C'était l'époque des boulevards majestueux, mais bordés de taudis. Avec l'évolution des idées et les conquêtes de l'urbanisme moderne, nous avons maintenant non seulement le beau esthétique ou physique, mais aussi le beau moral, le beau social, le beau économique, le beau culturel, etc. Inversement, nous avons toutes les formes du laid, par la faute de l'homme qui détruit l'œuvre du Créateur; et la grande ville moderne est la plus laide du monde, non seulement au point de vue de son physique balafre, mais surtout aux points de vue moral, social, économique, humain et même culturel. C'est à la mégalomanie et à la cupidité de l'homme super-pratique que nous devons l'absurdité des grandes villes, développées au petit bonheur, sans plan d'ensemble, à la va-comme-je-te-pousse, au gré des spéculateurs sur immeubles et des *jerry-builders*.

Heureusement que les réformateurs sociaux d'Angleterre, ayant actuellement à leur tête le célèbre lord Beveridge, ont réussi après une lutte séculaire à réduire considérablement les ravages des cinq Géants installés en permanence dans leurs villes-monstres: la Pauvreté, la Maladie, le Chômage, l'Ignorance et la Laideur.

A quelque chose malheur est bon. Comme ils l'admettent, les bombes d'Hitler ont grandement contribué à amener enfin l'opinion publique à accepter le principe essentiel de la limitation future des villes à 60,000 âmes, de la décentralisation des industries et de la population industrielle des grands centres, le tout promulgué légalement par le *New Towns Act* de 1946 et le *Town and Country Planning Act* de 1947, avec la création du ministère de l'Urbanisme et du *Central Land Board* pour l'utilisation rationnelle du sol, etc.

La France et l'Angleterre se tenant par la Manche, et celle-ci étant de plus en plus courte avec le progrès moderne, il est étonnant que les grands urbanistes de France semblent ne pas apprécier à leur pleine valeur les énormes progrès réalisés depuis cinquante ans en Angleterre, en fait d'urbanisme et d'habitation salubre à base coopérative, que la chose soit agréable ou non. Ayant étudié toutes ces réalisations pratiques depuis trente-cinq ans et ayant consacré (peut-être inutilement) plus de \$10,000 de mes maigres économies de fonctionnaire, surtout pour aller sur place contrôler personnellement la véracité de mes renseignements théoriques, je puis affirmer sans crainte de contradiction que l'Angleterre possède un nombre imposant de réalisations urbaines idéales, si nous tenons compte de la relativité de la perfection humaine.

Les deux premiers villages-jardins industriels, à Port Sunlight, près de Liverpool (savons Sunlight de lord Leverhulme), et à Bournville, près de Birmingham (chocolats Cadbury), sont de vrais modèles, aux points de vue physique, social, économique, etc. Il en est de même de la célèbre banlieue-jardin d'Hampstead, au nord de Londres, chef-d'œuvre d'architecture et d'urbanisme de sir Raymond Unwin et œuvre admirable de deux réformateurs sociaux: le Canon et Mrs. Barnett.

En outre, il faut noter la création de toutes pièces des deux célèbres cités-jardins de Letchworth et de Welwyn, dans le Hertfordshire, respectivement à trente-cinq et vingt milles de Londres, œuvre géniale de l'humble sténographe officiel Ebenezer Howard (émule

et contemporain de notre Desjardins), devenu plus tard sir Ebenezer, titre bien mérité, pour une fois. Pour apprécier toute la valeur et la portée sociale de ces deux réalisations pratiques, il suffit de noter qu'elles ont trouvé grâce même auprès du grand critique Bernard Shaw, au point qu'il a aidé financièrement à leur développement. Il a refusé de féliciter Howard de son titre, en 1927, en déclarant « qu'il aurait dû être fait baron pour son volume *Garden Cities of To-morrow*, comte pour sa création de la cité-jardin de Letchworth et duc pour celle de la cité-jardin de Welwyn ».

Ce sont ces réalisations pratiques d'initiative privée et d'autres non moins intéressantes qui sont à l'origine immédiate de la première Loi d'urbanisme (1909) mise en vigueur par le célèbre John Burns, loi modifiée et codifiée de nouveau à plusieurs reprises jusqu'à celle de 1947, la plus avancée de tous les pays du monde. Il est à remarquer qu'à l'exception de certaines réserves d'ordre secondaire, toute cette législation salvatrice et de haute portée sociale a été adoptée du consentement unanime de tous les partis politiques, y compris le *New Towns Act* de 1946, par lequel des corporations de l'État, relevant du ministère de l'Urbanisme, sont maintenant chargées du développement complet des nouvelles villes, limitées à 60,000 âmes et construites selon tous les principes de l'urbanisme moderne. Ceci s'applique également à des petites villes existantes, dont la population sera portée à la limite prévue de 60,000, avec dans chaque cas une ceinture agricole protectrice permanente (*greenbelt*), afin de limiter leur croissance et d'empêcher les tentacules (*sprawling*) d'une agglomération urbaine voisine de les rejoindre.

La preuve que cette formule est la meilleure et la plus pratique, c'est qu'elle a été acceptée par les plus Écossais de l'Écosse, ceux de Glasgow, la ville-monstre où 92% de la population du centre sont forcés de vivre dans des logements de deux pièces. En effet, pour recevoir le trop-plein de Glasgow, deux cités-jardins satellites sont en voie de développement: East Kilbride et Glenrothes. Les présidents des deux corporations chargées du développement sont respectivement sir Patrick Dollan et sir Hector McNeill, tous deux ayant été auparavant *lord provost of Glasgow*.

Deux autres grandes villes anglaises ont maintenant chacune une cité-jardin satellite: Wythenshawe (siège de lord Simon) pour Manchester et Speke pour Liverpool, tout comme nous avons ici des banques et des magasins à succursales multiples.

Quant au grave problème de Londres, le programme tracé, avec un budget initial de \$200,000,000, comporte le développement de nouvelles villes ou l'achèvement de petites villes existantes, pour former un premier groupe de 20 cités-jardins satellites de 60,000 âmes chacune, dans un rayon d'environ trente milles de Londres, pour y installer des industries de la métropole et une population industrielle de 1,250,000 âmes, afin de pou-

voir ensuite reconstruire Londres à densité moindre, conformément au fameux plan du *Greater London* du célèbre urbaniste anglais sir Patrick Abercrombie.

Ces cités-jardins satellites en voie de développement, sous la direction immédiate d'hommes éminents comme lord Beveridge, lord Reith, sir Theodore Chambers, sir Thomas Bennett, sir Ernest Gowers, Mrs. Monica Felton, etc., sont dans la région londonienne: Stevenage, Crawley-Three-Bridge, Harlow, Hemel-Hampstead, Newton-Aycliffe, Basildon, Welwyn-Hatfield, Bracknell, Peterlee, etc.

Il est convenu que tout cela est bien beau; mais il faut ajouter que ça n'a pas surgi du soir au matin, « en écoutant chanter le rossignol ». C'est le résultat de plus de cinquante années de luttes homériques de la part de patriotes éclairés ayant à cœur de réparer dans la mesure du possible les terribles résultats économiques et sociaux de la révolution industrielle. Malheureusement, ce beau programme est forcément au ralenti, à cause de la crise économique que traverse l'Angleterre actuellement; mais, il n'y a pas de doute, la ténacité anglo-saxonne triomphera en définitive.

Ces cités-jardins comportent un plan d'ensemble général très flexible, avec zones distinctes et permanentes pour l'industrie, le commerce, l'habitation, les loisirs, l'éducation et la culture, etc. On y a adopté le système moderne du *Neighborhood Unit* des urbanistes anglais et américains, que l'urbaniste français désigne sous le nom d'*unité de voisinage*, et qui, avec certaines modifications, correspondrait bien à notre paroisse civile et religieuse. Une telle unité de voisinage, bien ordonnée, répond à tous les besoins essentiels de la famille: église, écoles, centre de loisirs, terrains de jeux, coopératives de consommation, d'épargne et de crédit, etc., les besoins spéciaux étant pourvus par l'*unité centrale de voisinage*: grand commerce de détail, éducation supérieure, grands centres de culture, etc. Chaque unité de voisinage, de 5,000 âmes environ (1,000 à 1,200 familles), est séparée de sa voisine soit par un parc, soit par un boulevard bordé d'arbres; l'ensemble des dix à douze unités constitue la cité-jardin, dont la moitié ou les deux tiers de la superficie totale sont réservés en permanence pour la ceinture agricole protectrice (*greenbelt*): petites fermes pour la culture maraîchère, parcs, champs de golf, etc.

Il y a longtemps qu'une expérience très coûteuse, « faisant partie des petites erreurs intentionnelles des grands hommes », a démontré à l'évidence le résultat néfaste des voies élevées et des chemins de fer souterrains centralisateurs à Londres, Paris, Berlin, New-York, Boston, Chicago, Glasgow, etc. Il n'était pas nécessaire d'être un grand ingénieur ni même un petit prophète pour savoir qu'en construisant, au coût de millions, des moyens rapides pour amener *au centre* et ramener *du centre* des millions de personnes, ce résultat serait obtenu au point qu'après une décennie la situation du transport deviendrait pratiquement impossible.

Il a fallu les bombes d'Hitler et la perspective actuelle des bombes atomiques et à hydrogène sur les excellentes cibles que sont nos villes-monstres, pour faire admettre enfin la politique, rationnelle à tous les points de vue, de la *décentralisation industrielle et commerciale* par décantation dans des cités-jardins satellites bien ordonnées et limitées, en dehors de la ceinture agricole protectrice permanente de la métropole décantée.

Nous serait-il permis de suggérer humblement à nos frères de Montréal qu'avant d'enfourer \$300,000,000 au moins dans des *expressways* et un métro centralisateurs, ils feraient bien d'aller sur place étudier à fond les résultats négatifs et nocifs obtenus ailleurs et actuellement réparés partiellement à coups de milliards? Probablement qu'ils en viendraient à la conclusion qu'à tous les points de vue le système du bon sens s'impose, c'est-à-dire celui de la *décentralisation industrielle et commerciale* dans des modestes cités-jardins satellites sur le territoire non encore développé.

Quant au reste de notre province, le problème est relativement moins compliqué, sauf dans notre bonne ville de Québec, car nos nombreuses petites et intéressantes villes sont en voie de développement, alors que notre province entre dans une ère d'industrialisation intense. Malheureusement, notre urbanisation s'est accomplie jusqu'à présent au petit bonheur (à l'exception de quelques villes dites fermées), vu que nous n'avons pas encore même un petit modèle en fait d'urbanisme et seulement quelques pouvoirs légaux bien limités, éparpillés dans notre code municipal et notre Loi des cités et villes. Il nous faudrait au moins la législation spéciale demandée par notre division provinciale de l'Association canadienne d'Urbanisme, lors de sa dernière réunion annuelle, tenue à Montréal.

A moins d'une législation appropriée, bien appliquée, nous allons continuer ici les erreurs coûteuses et quasi irréparables qui ont été faites ailleurs et qui doivent être réparées maintenant, dans la mesure du possible, au coût de millions de dollars.

La famille étant la base de la société, il en résulte qu'à cause de nos familles nombreuses (noblesse oblige) nous avons à résoudre des problèmes spéciaux quant à l'habitation et à l'urbanisme, surtout en ce qui concerne « l'espace vital ». Notre population actuelle est de près de 4,000,000. Avec notre natalité de 30 par 1,000 de population, — notre poule aux œufs d'or qu'il ne faut pas tuer, — nous comptons actuellement 115,000 naissances par année. Notre taux de mortalité générale étant réduit, depuis vingt-cinq ans, de 14 à 9 par 1,000 de population (1 par 1,000 de moins qu'Ontario!), il en résulte que notre accroissement naturel (notre *home made* immigration) dépasse 80,000 âmes par année.

Nous avons donc incontestablement la quantité, mais pouvons-nous affirmer que nous avons aussi la qualité, au train où il nous faut bâtir des hôpitaux de

toutes sortes, toujours encombrés, des sanatoriums et des hôpitaux spéciaux pour maladies mentales, où l'encombrement est de plus en plus un grave problème?

Il est évident que l'habitation et surtout le milieu vital sont des facteurs très importants quant à la vitalité et à la vigueur physique de notre race. Pour nos 800,000 familles, les statistiques officielles nous démontrent qu'au moins 300,000 sont mal logées dans des taudis ou des logements étroits (anticonceptionnels), encombrés et insalubres, dans des milieux qui laissent beaucoup à désirer, surtout dans nos poulaillers humains, nos tristes *flats*, qu'il ne faut pas confondre avec les crevaisons, bien qu'on y crève plus qu'ailleurs.

Si nous ajoutons au tableau nos 35,000 mariages par année, qui présument normalement au moins 30,000 nouveaux logements, on doit calculer que même sans immigration notre composition annuelle des familles nécessiterait au moins 25,000 logements nouveaux par année, pendant une longue période. Malheureusement, notre législation provinciale actuelle, jointe au coût élevé de la vie et au coût également très élevé des matériaux et de la main-d'œuvre, est loin de permettre une telle réalisation. Il s'ensuit donc un encombrement très inquiétant, non seulement au point de vue de la santé publique et de la vitalité de la race, mais aussi quant à la morale et à l'épanouissement normal de la famille, que ruinent la criminalité et la délinquance juvénile.

D'autre part, il faut noter que le nouvel article 35 de la Loi nationale d'habitation permettrait des réalisations pratiques, très désirables, d'habitation et d'urbanisme, si le pouvoir provincial en venait à la conclusion de faire avec le fédéral les ententes nécessaires.

Par cet article, l'autorité fédérale s'engage à prêter à long terme et à bas taux d'intérêt 75% du coût total de projets d'habitation et d'urbanisme, à certaines conditions, pourvu que de son côté la province intéressée s'engage à prêter aux mêmes conditions le solde de 25%, soit seule ou avec la coopération de la municipalité en cause, chaque développement devant être exécuté conjointement par le fédéral, le provincial et un organisme local nommé par la municipalité et approuvé par l'autorité provinciale.

L'article 35 stipule, en outre, qu'en cas d'un profit ou d'une perte annuelle pour un projet quelconque, les parties intéressées partageront le profit ou la perte dans les mêmes proportions: 75-25%. En pratique, cela veut dire que nos familles nombreuses pourraient être logées décemment, d'après un tel projet d'habitation et d'urbanisme, sans que leur loyer annuel dépasse le cinquième de leur revenu total.

Un fonds de roulement de \$50,000,000 a été voté pour ces projets, de sorte que, si le montant prêté par le fédéral au cours d'une année est, disons, de \$20,000,000, cette somme est remise au fonds de roulement par le fonds du revenu consolidé. D'autre part, la législation habilitante nécessaire a été promulguée par

notre Législature provinciale, au cours de la dernière session.

Nous avons tout prêt depuis longtemps un projet conçu sur une modeste échelle, approuvé officiellement par la ville de Sainte-Foy, pour loger convenablement 500 familles, surtout les plus nombreuses, dans un site enchanteur, au voisinage de la cité universitaire de Laval, un accueil spécial devant être accordé aux familles des professeurs, à celles des employés et à un groupe choisi d'étudiants. Cette démonstration pratique et permanente de l'enseignement théorique de plusieurs

facultés s'appellerait la banlieue-jardin du Cardinal-Villeneuve (paroisse de Sainte-Marie-des-Anges), dans le but d'honorer par un monument pratique et approprié la mémoire et l'œuvre sociale de notre grand cardinal et citoyen canadien.

Nous n'attendons que le *fiat* du gouvernement provincial.

La ville la plus *laide* du monde, c'est la grande ville-monstre; la ville la plus *belle* du monde, c'est la vraie ville-jardin.

Le problème scolaire en France

Pierre FAURE, S. J.

A PREMIÈRE VUE, le problème de l'école en France se pose en termes fort simples. Il existe deux catégories d'écoles légalement reconnues: les écoles publiques et les écoles libres. Les unes sont la chose de l'État et elles sont à sa charge; les autres, sous réserve de déclaration d'ouverture et de quelques garanties d'hygiène, de moralité et de diplômes, peuvent être créées sans limitations ni de territoire ni de nombre. Elles organisent leurs programmes et horaires à leur guise, choisissent leurs méthodes pédagogiques. Ce sont des écoles *libres*. Mais cette liberté se paye.

Si le directeur d'une école privée ne doit plus, comme au temps de l'Empire napoléonien, acheter à l'État le droit d'enseigner et lui verser redevance pour chaque élève, il s'acquitte des impôts, sans exonération, subvient entièrement à l'achat et à l'entretien du bâtiment et du matériel scolaire, et paie le traitement des maîtres.

Dans un monde où l'évolution économique et sociale tend à niveler les moyens d'existence du plus grand nombre, il est clair que les charges de l'école libre sont redoutables. Pour la majorité des familles, notamment pour les familles nombreuses, et dans le monde rural, artisanal, et ouvrier, elles sont devenues — au sens propre — insupportables. Le problème de l'école apparaît donc en premier lieu comme une question de financement.

L'école, service d'intérêt public, ne peut être à la libre disposition de chacun qu'avec l'aide de tous. Il en est ainsi, depuis assez longtemps, pour les postes, les routes et les chemins de fer. Il faut aujourd'hui que l'État ou les collectivités publiques participent au financement de toutes les écoles.

Malheureusement, le problème de l'école en France n'est pas aussi simple; il ne peut se réduire en syllo-

Nos lecteurs apprécieront, bien sûr, l'information très au point que leur offre sur l'école libre en France le R. P. Faure, membre du Comité national de l'enseignement libre, professeur à l'Institut catholique de Paris, fondateur du Centre d'études pédagogiques (Paris), rédacteur en chef de la revue Pédagogie, auteur d'un ouvrage intitulé l'École et la Cité.

gismes budgétaires. Sans quoi, il serait sans doute depuis longtemps résolu.

Depuis de longues années, l'école est l'enjeu de luttes idéologiques. Parler école fait infailliblement monter le sang à la tête des chicaneaux de la politique. Ils ont créé tout un vocabulaire guerrier qui déferle dès que l'on aborde le problème de l'école libre¹.

On comprend que les sages à la prudence courte préfèrent laisser ce brandon de division sous la cendre. Toutefois, l'urgence des problèmes actuels d'éducation, le nombre insuffisant des locaux et des maîtres, l'augmentation de la population scolaire obligent aujourd'hui à s'occuper de la solution du problème de l'école: l'opinion et le gouvernement ne peuvent plus s'en désintéresser. Pour entrevoir les solutions qui peuvent être envisagées, deux mots d'histoire ne seront pas inutiles.

QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

Au début du XIX^e siècle, Napoléon réorganisa l'enseignement sous l'égide d'une Université nationale qui jouissait du monopole absolu de l'enseignement. Ce privilège odieux fut pieusement conservé sous la Restauration. Il fallut l'obstination et le talent de Montalembert et de Lacordaire, bientôt soutenus par l'épiscopat et par l'opinion catholique, pour arracher à l'Université quelques libertés: celles de l'enseignement primaire, sous Louis-Philippe; puis, à la faveur de la deuxième République, en 1850, celles de l'enseignement secondaire. Ce n'est qu'en 1875, après le désastre de 1870, que les Chambres, composées de représentants

1. Jusque dans les cantons, on trouvait naguère des « sections de défense laïque » et des « comités de défense scolaire ». Ils existent encore, mais tombent en léthargie. L'agitation est aujourd'hui le fait des partis politiques et surtout des syndicats; elle n'intéresse plus le grand public.

en majorité favorables à l'enseignement libre, votèrent la loi sur l'enseignement supérieur libre.

Toutefois, ces lois — notamment la loi Falloux qui régissait l'ensemble de l'enseignement primaire et secondaire (elle ne régit plus aujourd'hui que l'enseignement secondaire libre) — n'avaient été que le fruit d'un compromis. Aucune n'organisait de façon satisfaisante la coexistence pacifique des écoles publiques et des écoles privées. Aux premières était réservé l'appui financier de l'État, aux secondes était laissée une liberté presque excessive. A peu près aucune collaboration n'était prévue entre leurs maîtres dans les conseils de l'Université. D'autre part, ces lois n'avaient été votées que grâce à l'appui d'éléments réactionnaires qui espéraient faire de l'enseignement privé confessionnel un rempart de l'ordre contre l'anarchie révolutionnaire et le socialisme naissant.

Lorsque, en 1880, les élections républicaines balayèrent les éléments monarchistes, les nouveaux élus furent portés à confondre le sort de l'Église avec celui de la monarchie. Il fut facile aux républicains de faire passer l'école confessionnelle pour antirépublicaine. Ils considérèrent son existence comme une concession faite à l'adversaire ou comme un anachronisme. Avec les deniers de l'État et l'appui de ses fonctionnaires, ils crèrent et remplirent, en face d'elle, les écoles de la République: écoles théoriquement neutres, en fait résolument laïques, qui furent tentées de dépasser les bornes fixées par la législation pour se livrer à un anticléricalisme agressif.

L'école, notamment l'école primaire, releva de plus en plus de la politique. Les instituteurs dépendirent des préfets, et les partis dits républicains, notamment les radicaux, puis les socialistes, cherchèrent, avec une remarquable continuité, à faire du maître d'école, devenu fonctionnaire public, un agent électoral. Vinrent l'heure et le règne des syndicats. Ceux-ci s'empressèrent d'embrigader les membres de l'enseignement public et de faire la loi, à ce point que le représentant du syndicat le plus considérable (c'est-à-dire celui de la C. G. T., d'un laïcisme nettement combattif) eut le droit de se faire communiquer la liste des nominations et des déplacements et qu'il dut être consulté avant toute décision.

Les excès et l'intolérance marxistes ont cependant lassé nombre d'instituteurs. L'action des syndicats, de plus en plus politique, leurs oppositions au gouvernement en ont fait un état dans l'État. Par suite, leur influence sur l'opinion a notablement diminué, mais leur puissance au sein de l'administration demeure. Rares sont cependant ceux qui croient aujourd'hui que l'école laïque peut être la seule à servir le vrai républicanisme, que seule elle doit être considérée comme l'école authentiquement nationale.

Le monopole de l'enseignement ou la nationalisation des écoles, que les congrès laïcs continuent régulièrement à réclamer, ne soulève plus l'enthousiasme et

rencontre dans tous les milieux un scepticisme à peine voilé. Quelle que soit leur appartenance politique, beaucoup de maîtres de l'enseignement officiel souhaitent au contraire que l'école publique évacue tout laïcisme agressif pour ouvrir largement ses portes à tous les enfants du pays. Le sectarisme doit maintenant s'exercer dans l'ombre; dès qu'il est trop apparent, il suscite le blâme. C'est peut-être l'indice qu'à petits pas des temps nouveaux sont venus¹.

Pendant la longue période d'hostilité et d'incompréhension officielles, qui s'étend de 1880 jusqu'à nos jours, il est intéressant de se demander ce qu'est devenue l'école libre.

En 1880, une première fois, puis massivement de 1904 à 1907, l'école libre perdit ses maîtres les plus nombreux: les congréganistes furent privés du droit d'enseigner, puis expulsés. La majorité des écoles libres furent confisquées par l'État; il fallut les racheter ou les reconstruire l'une après l'autre, trouver de nouveaux maîtres, rappeler peu à peu, sous costume laïc, les religieux ou religieuses. Avec un dévouement admirable, laïcs et clergé donnèrent partout de leur personne. A grands frais, ils ont continué d'instruire et d'éduquer chrétiennement un nombre considérable de petits Français. C'est, depuis un demi-siècle, le miracle permanent de l'école libre. On peut dire que depuis 1880, depuis surtout 1904, chaque année, malgré les pressions administratives et les frais considérables, les familles catholiques françaises ont renouvelé leur plébiscite en faveur de l'école libre.

Encore aujourd'hui, en pleine crise économique, après les destructions de la guerre, les écoles primaires libres reçoivent un million d'enfants, les écoles secondaires près de 400,000, cinq instituts catholiques dispensent l'enseignement universitaire. En outre, de nouveaux types d'enseignement ont été créés, tels que les jardins d'enfants, l'enseignement agricole par correspondance, l'enseignement ménager, l'enseignement pour les débiles, les caractériels, les anormaux, et jusqu'à des écoles de cadres d'éducateurs et d'éducatrices. Le tout revient aux catholiques de France à plus de 30 milliards par an, sans que leurs charges fiscales en soient atténuées. Certains départements, tels que la Vendée, aux ressources modestes, prélèvent plus d'ar-

1. Après la libération, les écoles normales ont été à nouveau peuplées de laïcs convaincus. Leur recrutement est redevenu l'objet de tous les soins des cadres administratifs. On veille soigneusement à ce que les « brebis galeuses » n'entrent point dans les écoles publiques primaires. Les anciens élèves des écoles libres n'y ont point accès; l'appartenance à un groupe catholique y est non seulement mal vue, mais parfois cause d'exclusion. A l'intérieur des écoles normales, il n'est pas rare que des pressions soient exercées sur des élèves et parfois sur leurs familles afin que soient abandonnées des formes d'apostolat ou même des pratiques religieuses jugées inconciliables avec le laïcisme. Une fois sortis de l'école, les instituteurs retrouvent leur liberté, mais pas nécessairement les faveurs de l'administration. Combien ne veulent pas aller à la messe de leur village pour ne pas être accusés de manquer à la neutralité! D'autres refusent de parler à l'instituteur libre, leur voisin. Tel professeur, très estimé, d'un cours complémentaire important s'est vu reprocher par son inspecteur d'assister à des réunions où se rencontraient quelques professeurs de l'enseignement libre. Sur ce chapitre, on pourrait être intarissable. S'il y a aujourd'hui plus de tolérance dans l'école publique, elle n'est pas encore partout la règle.

gent volontairement versé pour les écoles et pour le culte que l'État ne lève d'impôts obligatoires.

Toutefois, le déficit des écoles va croissant chaque année, bien que les traitements des maîtres reste misérable¹.

Les curés des paroisses qui, pas plus que les maîtres des écoles, ne reçoivent un centime de l'État, doivent ajouter aux lourdes charges de leur ministère celle du budget de l'école. Aidés par leurs maîtres, par les parents, ils organisent kermesses, fêtes et quêtes pour couvrir les dettes les plus urgentes².

Les familles, elles aussi, font des sacrifices souvent héroïques. Maintenir son fils ou sa fille dans l'enseignement secondaire libre, c'est pour beaucoup sacrifier l'auto, le personnel domestique ou les vacances à la mer. On ne peut toutefois demander à jet continu de l'héroïsme, et il est des nécessités auxquelles il faut céder. Dans bien des familles de condition modeste, il faut un jour opter; les garçons, parfois garçons et filles, sont envoyés à l'école publique qui, elle, est toujours gratuite. Ces situations douloureuses créent de multiples drames de conscience. On comprend que l'opinion commence à s'en émouvoir. D'autant que l'Église n'est plus la seule à revendiquer une liberté d'enseignement effective, c'est-à-dire économiquement viable. Selon le mot d'un leader communiste, mot qui lui est aujourd'hui souvent rappelé, il est devenu évident qu'une *liberté qui n'a pas les moyens de s'exercer est un leurre*. Mais lorsque ce sont des laïcs, parents et maîtres, qui le font valoir auprès des pouvoirs publics, en tant que citoyens, leur voix est plus facilement entendue. Or, depuis plusieurs années, pour bien montrer, selon les termes de l'encyclique sur l'éducation de la jeunesse, que la famille est première en éducation, les parents ont été appelés à créer et à gérer matériellement les écoles libres³.

Constituées en associations légales, elles-mêmes fédérées sur le plan départemental et national, les familles peuvent présenter aux pouvoirs publics leurs légitimes revendications. Il en est de même des maîtres; organisés en syndicats, ils peuvent ensuite faire valoir leurs

1. Un instituteur *public* touche, au minimum, 30,000 francs par mois. Il est logé et assuré d'une retraite; l'instituteur *privé*, le plus favorisé, reçoit 16,000 francs. En certains départements et diocèses, l'instituteur le plus payé touche, en 1950, 10,000 francs par mois; en quelques départements, son salaire ne dépasse pas 6,000 francs! Et il y a en France 33,000 maîtres laïcs dans l'enseignement privé. C'est un dévouement admirable de ses maîtres que l'enseignement libre doit de continuer son œuvre de christianisation dans le pays.

2. Tel vieux curé de campagne avouait n'avoir pas fumé de l'année pour ajouter quelques billets au petit traitement de son institutrice. Dans telle famille modeste, pour permettre à la fille cadette de continuer à faire la classe aux petites filles de l'école libre, alors que s'offrait pour elle un poste bien rétribué de secrétaire, la sœur aînée a sacrifié le cinéma et l'achat de livres, le père, son journal quotidien, et personne, l'an passé, n'a fait de voyage pendant les vacances. Ces sacrifices quotidiennement renouvelés expliquent le « miracle » de l'enseignement libre.

3. Plus de 6,000 écoles primaires ou secondaires sont ainsi légalement gérées par des associations d'éducation populaire. Tous les parents d'élèves en sont membres. Ils sont ainsi au courant des budgets d'écoles dont ils portent la responsabilité. Une fois l'association constituée, les familles font appel à l'Église pour que soit donnée dans l'école l'éducation chrétienne. Dans ce but, elles s'adressent aux évêques et aux congrégations, mais ce sont elles qui garantissent la vie intérieure de l'école et des maîtres.

droits à une vie décente et montrer qu'ils sont la seule corporation à n'avoir pas un salaire minimum vital garanti, ce qui est un scandale social intolérable.

LA SITUATION PRÉSENTE

Alors que la deuxième guerre mondiale venait d'éclater, en 1939, le cardinal Liénart, doyen des cardinaux français, exposa au gouvernement Daladier le sort précaire des écoles primaires privées. Promesse fut faite de les aider à vivre. Le maréchal Pétain tint la promesse, malheureusement sous une forme inopportune. Ce furent les organismes ecclésiastiques, et non les familles, qui reçurent le soin de répartir entre les maîtres les modestes subventions accordées (500 millions par an devant assurer aux seuls maîtres de l'enseignement primaire privé les 60% du traitement légal minimum des instituteurs publics).

Cette aide prit fin à la libération. Les éléments marxistes profitèrent même des amitiés nouées dans la Résistance pour essayer d'obtenir une réforme du système scolaire qui eût réalisé une école nationale unifiée. Certains catholiques, sensibles à ce mythe de l'unité, désireux de dégager l'Église des questions temporelles pour jouer en pleine indépendance leur rôle politique, soutinrent les plans de nationalisation des écoles. Ils cherchèrent pour cela à distinguer le domaine de l'instruction, qui eût désormais relevé uniquement de l'État, et celui de l'éducation, qui, hors de l'école, eût été le domaine des libres activités spirituelles de la famille, des mouvements de jeunesse et de l'Église.

La fermeté des familles chrétiennes, les directives maintes fois renouvelées par l'épiscopat et par Sa Sainteté Pie XII ont eu finalement raison de ces utopies. Personne ne parle plus ni de monopole ni de nationalisation de l'instruction, hormis un petit groupe d'universitaires catholiques, qui, pour se faire une place dans l'Université d'État, croient de bon ton de considérer toute autre forme d'enseignement comme périmée ou insuffisante. Ces catholiques universitaires reprennent volontiers les arguments des partisans de l'école unique, se glorifiant d'être des laïcs authentiques; ils cherchent à convaincre leurs collègues, « égarés » dans l'enseignement chrétien, de les rejoindre pour exercer une influence dans le milieu universitaire. Ils oublient ce que disait avec force l'un d'entre eux, le professeur Étienne Gilson: « Mille catholiques instituteurs ne vaudront jamais un instituteur catholique dont la classe commence par le *Notre Père*, et qui, avec la vérité, enseigne la source de la vérité. »

Du côté gouvernemental, on est plus réaliste. Il apparaît de plus en plus clairement que l'école publique neutre et les écoles privées confessionnelles doivent et peuvent coexister et — pourquoi pas? — collaborer. Le problème de l'enseignement libre est un fait. Sa solution s'impose. Les quatre derniers présidents du

Conseil qui se sont succédé devant les Chambres ont inscrit dans leurs déclarations officielles la solution du problème de l'école. On commence à ne plus s'en étonner. C'est un grand progrès.

Seuls quelques sectaires attardés peuvent encore prétendre que l'école confessionnelle ne peut être républicaine ou ne peut assurer la vraie liberté de penser, ou encore que répartir les enfants de France en plusieurs catégories d'écoles, c'est diviser les esprits en formant deux jeunessees. Les mythes totalitaires semblent avoir fait leur temps. Et les considérations idéologiques cèdent quelque peu le pas aux faits et au bon sens.

LES SOLUTIONS EN VUE

La législation scolaire actuelle — les fameuses lois laïques improprement considérées comme une application au domaine de l'école du principe de séparation de l'Église et de l'État — interdit de subventionner les écoles primaires privées et restreint singulièrement le droit des collectivités publiques à aider les écoles secondaires, supérieures et techniques. Il faudrait un règlement de l'ensemble des questions religieuses, l'équivalent d'un concordat, pour qu'on puisse espérer voir modifier ces dispositions.

Il est donc vraisemblable que les solutions qui interviendront n'aborderont pas le problème scolaire de face et globalement, mais consisteront à reconnaître soit le droit des familles à recevoir une aide financière devenue aujourd'hui nécessaire pour élever leurs enfants dans les écoles de leur choix, soit le droit des maîtres à percevoir un traitement correspondant au moins au minimum vital, car ils rendent de toute évidence à la collectivité nationale un service d'intérêt public, en assurant une instruction que l'État déclare obligatoire.

Dès maintenant, de nombreuses municipalités ont accordé des subsides spéciaux, mais fort limités, aux familles nécessiteuses, quelle que soit l'école fréquentée par leurs enfants. Ces secours consistent en livres scolaires, vêtements pour la classe, parfois même en bourses d'études.

Depuis deux ans, quelques conseils généraux (organismes chargés des finances départementales) ont imité les municipalités et ont voté des subventions pour les familles ou même pour des établissements scolaires techniques, secondaires supérieurs (10% des budgets, au maximum; les écoles primaires sont exclues). Malgré de nombreuses oppositions administratives et l'avis défavorable du Conseil supérieur de l'Éducation nationale, les conseils départementaux ont fini par obtenir que les subsides par eux votés figurent au budget.

Enfin, devant les efforts financiers considérables, devenus nécessaires pour maintenir ouvertes les écoles libres, les évêques de l'Ouest, notamment Mgr Cazeau, évêque de Luçon, ont déclaré, au cours de grandes

manifestations qui ont attiré un public très nombreux, que, moralement, ils ne pourraient condamner le père de famille qui, pour payer les frais d'éducation de ses enfants à l'école libre, s'abstiendrait, tant qu'il n'en aurait pas le moyen, de payer ses impôts.

Ces déclarations ont ému le gouvernement et l'ont incité à annoncer la création d'une Commission d'étude des problèmes scolaires, dont la constitution était demandée depuis six mois par le « Secrétariat d'études pour la liberté d'enseignement et la défense de la culture ». Les parents et les maîtres de l'enseignement libre seront représentés dans cette commission. Pour faciliter les travaux de cette commission, les parents d'élèves de l'Ouest, approuvés peu après par leurs évêques, ont publié, en signe d'apaisement, un communiqué demandant de suspendre les décisions concernant le non-versement des impôts.

En attendant une solution, qui ne sera probablement que partielle et qui, peut-être, ne sera prise qu'après de nouvelles élections, les parents d'élèves et les maîtres des écoles libres sont condamnés à persévérer dans leur héroïque pauvreté.

(N. D. L. R. — *Cet article nous a été envoyé avant la création, par le gouvernement français, d'une Commission pour étudier le problème scolaire. Ses travaux ont commencé à la fin d'octobre 1950.*)

—•—•—
AU SERVICE—
de la MORALITÉ

LA LOI SUR LES PUBLICATIONS

Paul-Émile GINGRAS

M. Paul-Émile Gingras est chef du secrétariat général des Ligues du Sacré-Cœur.

UNE DES RÉOLUTIONS du dernier congrès des Ligues du Sacré-Cœur inscrivait à leur programme d'apostolat social pour 1950-1951 la lutte contre la littérature aux illustrations immorales. Les Ligues de certains diocèses, de Chicoutimi et de Québec en particulier, avaient déjà, à l'aide des règlements municipaux, porté de bons coups à cette obscénité. La Loi provinciale « concernant les publications et la morale publique » (14 Geo VI, ch. 12), entrée en vigueur le 1^{er} mai 1950, a permis de passer le mot d'ordre à tous les ligueurs. Le secrétariat général des Ligues a remis aux conseils paroissiaux des copies du texte de la loi et il dirige une action concertée qui vise à obtenir son application sérieuse et persévérante.

L'exemple de l'inapplication abusive de la Loi des liqueurs et de la situation qui en résulte démontre qu'il ne faut pas se satisfaire de l'adoption d'un texte légal, mais que les citoyens honnêtes doivent surveiller et exiger son application.

La Loi sur les publications nous apparaît actuellement heureuse et nous en félicitons les responsables. Son application semble, d'après une enquête personnelle, également heu-

reuse. Trente-trois revues et magazines aux illustrations immorales ont, jusqu'ici (mai-déc. 1950), été censurées et sont disparues des kiosques ordinaires: *Eve, Night and Day, Between Us, Pace, Carnival of Beauty, Cover Girls Models, Famous Models, Glamorous Models, Picture Show, Beautiful Girls, Foto Parade, Sun Bathing for Health Magazine, Sir, Pack O'Fun, Laff, Art Photography, Taboo, Final, Male, Beauties, Focus, Glance, Gala, Vue, Hit, Picture, See, Flirt, Eyeful, Eye, Amateur and Screen Photography, Swagger, Follies.*

Il faut que les revues immorales continuent d'être censurées, qu'elles soient enlevées des kiosques publics, qu'elles ne réapparaissent pas sous de nouveaux titres, que l'absence de sanctions ne rende pas les coupables indifférents, que le procureur général soumette à temps et avec persévérance les revues à la censure. En tout cela la collaboration des honnêtes gens est en pratique quasi indispensable.

Voici comment la loi fonctionne. D'après les articles 4 à 9, le procureur général « peut soumettre » à l'examen du Bureau de censure (le Bureau de censure du cinéma) toute publication (sauf les journaux), afin de faire décider s'il s'agit ou non d'une illustration immorale. Le Bureau procède immédiatement à l'examen et émet une ordonnance. Celle-ci est affichée publiquement, puis est adressée à l'éditeur de la publication et au directeur de la Sûreté provinciale. A compter de l'affichage de l'ordonnance, la publication ne peut plus

faire l'objet d'aucun droit de propriété ou de possession. De plus, « tout officier de la Sûreté provinciale de Québec, constable ou autre agent de la paix doit, avec ou sans mandat, saisir, dans la province, toute publication sous le coup d'une ordonnance de censure émise en vertu de l'article 5 et l'apporter devant un juge des sessions ou un magistrat de district.

« Sur production d'un certificat, signé par le président ou le secrétaire du Bureau de censure, à l'effet que cette publication est sous le coup d'une telle ordonnance, le juge ou le magistrat en ordonne la confiscation et la destruction » (art. 9).

Aux termes de la loi, c'est donc le procureur général qui soumet la publication à la censure du Bureau. Une fois la revue censurée, tout agent de paix doit saisir la publication qui est tombée sous le coup de l'ordonnance. La ligne de conduite des citoyens honnêtes, qui voudront collaborer à l'application de la loi, semble donc se résumer ainsi: 1° adresser au procureur général tout numéro de revue qu'on voudrait le voir soumettre au Bureau de censure; 2° avertir la Sûreté, si une revue censurée se retrouve encore dans les kiosques.

Cette vigilance nous apparaît, d'après l'expérience, une condition essentielle de l'application de la loi. La Fédération générale des Ligues du Sacré-Cœur en appelle à la collaboration des honnêtes gens. Elle est assurée qu'avec cette collaboration, la Loi sur les publications, heureusement adoptée, sera aussi heureusement appliquée.

SPIRITUALITÉ

DANS LA MOUVANCE DE MÈRE BOURGEOYS

Jacques TREMBLAY, S. J.

LE LIVRE pittoresque et fervent que M. Yvon Charron, P. S. S., vient d'offrir à la vivante mémoire de Mère Bourgeoys nous fait désirer et appeler de tous nos vœux un scénario, puis un bon film d'atmosphère sur la vénérable et si attachante Mère... Par exemple, la toute première scène du film nous introduirait dans la solitude pieuse du jeune officier Paul de Chomedey de Maisonneuve qui, aux garnisons hivernales des guerres de Hollande, — au lieu de composer son *Discours de la méthode*, — « avait appris à pincer du luth pour passer ses loisirs seul », « afin de ne point se contaminer dans la société des impies »... — *Aliquis tristis est?... Psallat...* dit l'Épître de saint Jacques sur les « œuvres »... — Et durant ces heures de « luth », l'âme de M. de Maisonneuve s'approfondissait et se préparait à comprendre celle de Marguerite Bourgeoys... vers laquelle nous ramène donc l'ouvrage de M. Charron.

Douze planches en héliogravure y ont été exécutées dans un goût parfait. Le numéro V reproduit une précieuse relique de la première chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours sous l'instigation de la Bienheureuse. C'est de cette relique seulement qu'il sera ici question, telle qu'on la peut contempler entre les pages 80 et 81. Mieux que tous les mots du monde elle reflète la piété de Marguerite où l'« on se tient dans l'altitude surnaturelle, sans cesser de se tenir dans le concret, dans le réel humain et terrestre ».

Au centre donc du feuillet de garde en papier de riz translucide qui protège la gravure, se lit la légende suivante: *Plaque de métal trouvée dans les fondations du premier sanctuaire de Bon-Secours (1675). Elle porte l'effigie de la Vierge de l'Assomption avec l'invocation suivante: « O (?) inimica Virgo belluis, da dextram misero et tecum (metietur) undas. »*

Nous traduisons ainsi: « O Vierge, ennemie des monstres, donne à l'indigent ta main droite secourable, et il parcourra les mers. »

Puis, ce feuillet tourné, le lecteur aperçoit en luminosité blanche sur riches fonds d'ocre brune une svelte Vierge Marie couronnée de douze étoiles, irradiante de toutes parts, le regard tutélairement baissé vers *notre* terre. Ses pieds reposent sur un croissant de lune et terrassent en même temps avec une souveraine facilité une sorte de loup aux ailes griffues et à la langue acérée comme un dard. Au bas, à la droite de la Vierge, s'élève en offrande un cœur flamboyant qui, dans son ascension, retient captives les deux lettres O et C. A quoi fait symétrie, de l'autre côté de la composition, un vigoureux chirurgien durement émondé mais vivace, qui soutient et manifeste un écu français blasonné tiercé en fasce. Et nos yeux sont enfin ramenés vers le centre où resplendit le très beau visage de la Vierge au long col penché sous un flottant voile retenu par des doigts légers, voile qui porte, à la hauteur de l'épaule droite, une nouvelle et plus grande étoile à cinq rayons... Ensemble entouré de la banderole où se lit la légende plus haut mentionnée. — Lignes pures du burin sur le métal où les légères incorrections de la main humaine donnent à chaque trait une spéciale saveur si fine dont il semble que nous ayons perdu le goût, en perdant le goût...

Gravure qui nous introduit à la *piété* forte, humble et large de Mère Bourgeoys envers la Vierge de l'Assomption; piété qui associe la Vierge à nos terrestres menaces, à nos cœurs de chair où s'accrochent les monogrammes de noms propres, à nos volontés d'idéal qui, de Marie, comptent sur le bon secours...

«MARÉE MONTANTE»

LE RÈGLEMENT SUR LA VENTE des boissons alcooliques au temps des Fêtes a produit des résultats bienfaisants. Le gouvernement mérite des félicitations pour son « Fermez vos portes ou vous perdez vos permis ».

Il est cependant opportun de noter que le problème des boissons alcooliques n'a pas été définitivement résolu par cette sage mesure. Le problème est permanent, comme le prouve *Marée montante*, une brochure de 30 pages, écrite par M. Paul-Émile Gingras, chef du secrétariat général des Ligues du Sacré-Cœur. On entendra peut-être dire que cette brochure a un but politique. Nous avons, en effet, sous les yeux copie certifiée d'une lettre qu'un député envoyait, il y a une couple d'années, au secrétaire-trésorier d'un Conseil municipal, désireux de combattre l'alcoolisme: « ... Vous ignorez probablement que les Ligues du Sacré-Cœur agissent inconsciemment d'après un plan du parti libéral qui se montre actuellement très scrupuleux alors que les choses n'étaient pas mieux dans son temps. En agissant ainsi et en voulant bien faire, vous faites tout simplement et, encore une fois, inconsciemment, de l'organisation pour le parti libéral. »

La vérité est plus belle et plus consolante. La voici, telle qu'elle se manifeste dès le premier chapitre qui nous fait assister à la réunion du Conseil général des Ligues, tenue l'automne dernier.

« Au milieu de la discussion, une voix forte s'élève: *Et que faites-vous de notre campagne de tempérance? L'assemblée, un moment silencieuse, se retourne vers le délégué nicolétain. Je vous demande, poursuit ce dernier, si vous jugez la situation assez améliorée pour abandonner la lutte? (Silence.) Eh bien! nous n'avons pas le droit d'oublier la croisade de tempérance. Je veux qu'elle reste au programme.*

« L'argument est juste. Il rallie le vote. La campagne de tempérance reste au premier plan du travail de l'année. Et notre apôtre de la tempérance de conclure: *L'an prochain, à pareille date, nous nous retrouverons ici et je vous demanderai: Qu'avez-vous fait pour la tempérance? »*

Marée montante, dont plus de 100,000 exemplaires ont déjà été vendus, répond à ce désir d'action apostolique; des chapitres courts et dynamiques donnent les renseignements nécessaires pour stimuler cette action. Le nombre des permis dans le Québec indique à lui seul l'existence d'un problème réel. Il y en avait 3,123 en 1942; 3,111 en 1943; 3,167 en 1944; 3,381 en 1945; 3,453 en 1946; 3,651 en 1947; 4,002 en 1948; 4,420 en 1949. Le R. P. David Levack, c. ss. r., traite cette année à l'Institut Pie-XI de « l'alcoolisme, fléau national ». Son cours du 20 janvier contient une statistique révélatrice: pour la décade 1939-1949, les débits sont passés de 3,066 à 4,420, la vente des boissons alcooliques a sauté de 24,304,437.08 gallons à 54,023,136.84, ce qui représente respectivement une somme de \$34,297,962.32 et de \$112,073,815.67. Cette vente, remarque le P. Levack, « a progressé à un rythme qui dépasse de beaucoup celui de l'augmentation de la population et du tourisme ».

En juin dernier, RELATIONS terminait ainsi un éditorial sur la Loi des liqueurs: « L'enquête sur la moralité à Montréal s'en prend au vice et au jeu organisés. Elle a certes raison. Cependant, l'alcool va souvent de pair avec la prostitution et le jeu. Il faudra donc s'en prendre à lui également avec patience et courage. Ce sont là de nécessaires balayages si nous voulons une métropole et une province propres. » Ceux qui liront la brochure de M. Gingras constateront que ces paroles ne sont pas inconsidérées.

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

LA CHINE ET LA SITUATION INTERNATIONALE

EN NOVEMBRE DERNIER, RELATIONS présentait un documentaire intitulé: « La Chine à l'ombre de Moscou ». L'article fut remarqué. Il était d'un correspondant qui, on le conçoit aisément, désirait n'être connu que de nous. Ce qui suit vient de la même source. Ce sont des extraits de deux lettres (15 et 22 décembre) à un ami.

« La situation se corse considérablement dans ce bout-ci du monde. Voici les dessous. Formose donne la frousse aux communistes, d'autant plus que ça va de plus en plus mal pour eux dans tout le sud de la Chine et même jusque dans les environs de Shanghai. Formose reste toujours un symbole d'espérance et en fait est bien mieux organisé comme guérillas et sources de renseignements qu'on ne pense. Vous avez pu remarquer que tous les rapports de Formose à propos de la Mandchourie, etc., se sont vérifiés à la lettre, nombres et dates. Donc, ils sont bien organisés, même là. De plus les communistes n'osent pas attaquer Formose. Ils ont peur de ne pas réussir. Ce serait un coup terrible pour eux. Par contre ils ne redoutent pas tellement encore, mais de plus en plus cependant, une attaque de Formose sur le continent. Alors leur but est de foncer en Corée et bientôt en Indochine si les communistes n'y réussissent pas à battre les Français. Ils espèrent ainsi un *deal* qui leur donnerait Formose sans qu'ils aient à se battre pour l'avoir, ou encore leur entrée officielle aux Nations Unies. Alors Formose deviendrait agresseur dans le cas d'une attaque sur le continent. Un autre point fondamental dans le système, c'est que le groupe pro-russe composé de Liu Shao-chi et des autres, et qui contrôle la presse, la police, la propagande, les unions, etc., a tout en mains. Eux veulent se lancer à la conquête de l'Asie pour imposer le communisme international, mettant à plus tard la réorganisation du pays. Une autre difficulté pour eux, c'est qu'ils ne savent pas quoi faire de leurs six millions et plus de soldats. On a voulu les remettre sur la terre... mais ça ne marche pas. Ces gens-là ne sont pas habitués à travailler. C'est toujours la question ici pour les soldats; ils aiment être soldats. Le groupe Chou En-lai est en minorité et n'a plus rien à dire. Le Mao doit suivre les plus forts. Comment tout cela va-t-il finir? Il est difficile de le dire. Mais ce qu'on peut affirmer, c'est que les espoirs d'arrangement des Nations Unies et des États-Unis n'ont aucune base sérieuse. Les communistes ne veulent pas d'arrangement. Le but est de flanquer hors de Corée les Nations Unies et surtout les États-Unis. Car voilà la seconde source d'espérance pour les Chinois. Les États-Unis battus comme il faut, cela permettrait aux communistes de dire qu'il ne sert à rien de compter sur les Américains.

« D'après tout ce qu'on lit, etc., il semble bien que la Chine soit sur un pied de guerre totale. L'impression générale est qu'elle ne reculera plus maintenant. Il faudra tout céder ou bien c'est la lutte. Par contre, céder, surtout sur la question de Formose ou des Nations Unies, ne ferait probablement que leur donner plus de force et on les aurait encore sur les bras quelques mois après. Leur entrée dans le Tibet est considérée comme une menace directe aux Indes. En fait, ils sont déjà à la tête de certaines passes qui mènent directement au pays de Nehru. Ils se servent aussi de cette mobilisation générale pour conscrire tous les éléments qui ne sont pas franchement pour eux et ainsi les contrôler ou s'en débar-

asser. La campagne de propagande contre l'Église est de plus en plus répandue et violente. Cela veut dire certainement que l'année qui vient sera dure. On a strictement défendu d'écouter les programmes de radio du dehors. Vous avez sans doute aussi appris que le *North China Daily News* s'est fait sceller tous ses appareils de réception et ne peut donner d'autres nouvelles que celles officielles de l'agence chinoise ou de Tass. Le Japon et les Philippines sont assez inquiets aussi. Car une défaite des Américains aurait une influence désastreuse sur ces deux pays, de même en Indochine...

* * *

« Si les journaux disent la position exacte de Pearson, celui-ci va tomber absolument dans le panneau. Il est prêt à concéder Formose, pour s'arranger, et à admettre les communistes aux Nations Unies. Ce sera précisément enlever la dernière chose dont les communistes ont peur actuellement. Si on leur donne Formose, ils l'ont. Si on les admet aux Nations Unies, Formose devient agresseur s'il bouge. Mais donner Formose, ce serait livrer au massacre au moins deux millions de Chinois qui sont précisément anticommunistes. D'ailleurs ce serait la lutte avec les Nationalistes qui sont décidés à se battre, même sans espoir, si on veut en agir ainsi avec Formose. Pour les communistes, l'interprétation d'un tel geste de la part de Pearson est un aplatissement complet devant eux. Évidemment la situation est extrêmement compliquée... mais cette solution la rendra désespérée. Au fond, ce sont les Anglais qui poussent Pearson. Leur position est archifausse actuellement. Supposons un instant que Formose revienne sur le continent... Je vous assure que les Nationalistes n'adorent pas du tout Hong Kong. Vous pensez bien qu'après la « reconnaissance », les Anglais n'aiment aucunement penser que les Nationalistes pourraient reprendre le dessus. Ceci n'est pas probable encore, mais n'est pas impossible. La Chine du Sud échappe de plus en plus aux communistes. C'est par milliers actuellement qu'ils emprisonnent tous les « douteux »... mais cela se passe dans les régions de Shanghai et du nord. Dans le sud, ils ne peuvent même pas faire cela.

« Actuellement c'est dans toute la Chine un assaut contre les institutions américaines ou dites américaines. Ces institutions sont en train de se libérer de ce qu'on appelle les *cultural spies*... On ne sait pas trop ce que ça veut dire... mais c'est ce qu'on pousse de l'avant... »

La situation, on le voit, n'est pas rassurante. Et elle est complexe. Notre correspondant n'est sans doute pas infaillible, mais il est sur place et il offre des garanties d'objectivité qui donnent de la valeur à son témoignage. On dira peut-être qu'adopter son point de vue c'est déclencher fatalement la guerre mondiale. Mais n'est-ce pas simplifier le problème chinois que d'être sûr que l'admission de la Chine communiste à l'O. N. U. et la cession de Formose vont détendre pour de bon la situation internationale? Ajoutons que si le monde occidental ne peut rester désarmé, il ne doit pas oublier que la Providence peut, quelle que soit la politique adoptée par l'O. N. U., ménager des événements sauveurs grâce aux prières et aux sacrifices des chrétiens.

SÉCURITÉ COLLECTIVE

CE QU'ON LIT dans cette page sur « La Chine et la situation internationale » prouve l'extrême complexité des événements actuels. « Il n'est pas facile de voir clair dans la situation internationale », écrivait M. Léopold Richer dans un éditorial de *Notre Temps* (20 janvier): *Nécessité d'un front commun*. « ... Le monde occidental a tellement peur de la guerre qu'il est prêt à accepter à peu près tout pour obtenir la paix... Défendre ou conserver la paix, y a-t-il but plus louable? Que les hommes d'État y travaillent inlassablement, de toutes leurs forces, avec habileté et ténacité, et ils mériteront la reconnaissance du monde.

« ... Encore faut-il cependant que la paix qu'on nous prépare en soit une véritable. La paix, hélas! n'est pas affaire unilatérale. Le bloc occidental peut bien tout concéder à la Russie et à la Chine. ... Mais si tout cela ne devait servir qu'à renforcer le bloc soviétique, où en serions-nous? Aurions-nous la vraie paix? Dans quelques mois ne serions-nous pas de nouveau en face du péril de la guerre? Évidemment, le bloc occidental aurait gagné un temps précieux. L'aurait-il seulement employé à se mieux armer et à s'unir davantage? »

Après avoir noté qu'il est urgent de concilier les divergences entre Londres et Washington, M. Richer continue: « Il y a également un point de droit international très important, que l'on s'efforce de passer sous silence. C'est celui de la punition de l'agression. L'Organisation des Nations Unies a fait triompher la thèse qui voulait que l'agression communiste en Corée fût punie: de là l'aventure militaire dans cette péninsule. La reconnaissance diplomatique de la Chine communiste et son admission au sein de l'O. N. U. sont-elles compatibles avec une politique de répression de l'agression? Ne seront-elles pas considérées, au contraire, comme l'acceptation du fait accompli et comme le triomphe du plus fort? L'attitude préconisée par Londres vis-à-vis de Peiping n'équivaut-elle pas à condamner la politique de l'O. N. U.? On nage ici en pleine incohérence. »

Ce dernier paragraphe pose le problème de la sécurité collective par le moyen d'un organisme international. Walter Lippmann écrivait tout récemment que la guerre de Corée a porté un rude coup au principe de la sécurité collective; à tel point que les Nations Unies ne peuvent plus assumer ce rôle sans aller à la ruine; leur fonction — excellente et indispensable — c'est d'être un lieu de rencontre pour les diplomates. Il faut donc prendre garde, disait-il, à ne pas sacrifier cet avantage « sur l'autel du principe de la sécurité collective qui, en pratique, n'est pas collective et n'apporte pas la sécurité ». Cette position est-elle bien au point? Les spécialistes en organisation internationale n'ont-ils pas toujours assigné à l'autorité internationale la fonction de venger, au besoin, les violations du droit? Il faut admettre que la pratique n'est pas si simple, comme l'a prouvée la guerre de Corée. Mais cette triste expérience ne doit pas faire conclure à l'inopportunité de toute sécurité collective. Il est urgent dans les conjonctures actuelles que l'Occident, tout en recherchant sincèrement la paix, ne soit pas prêt à toutes les concessions. « Il est plus pressant, notait justement M. Richer, de trouver un terrain de complète entente entre les membres des Nations Unies que de spéculer sur des scissions possibles au sein du bloc soviétique. Car si le bloc occidental aggravait ses divisions, le bloc soviétique aurait déjà remporté la victoire. »

Dans son désir légitime de sécurité, l'Occident doit cependant prendre garde à ne pas donner dans le jeu de l'U. R. S. S.; celle-ci manœuvre pour que l'Occident prenne l'initiative de la guerre et commette l'impair d'employer la bombe atomique. Une mesure de sécurité collective doit éviter jusqu'à l'apparence d'une agression.

CORRESPONDANCE

Papeterie officielle

MINISTÈRE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL
ET DE LA JEUNESSE

PROVINCE DE QUÉBEC
Cabinet du Ministre

Québec, le 28 novembre 1950.

Révérend Père Albert Plante, S. J.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Votre numéro de novembre, page 344, paragraphe 9, fait allusion à une correspondance entre le ministère et quelqu'un qui aurait communiqué avec le bureau du ministre.

Lorsque nous recevons une lettre rédigée en anglais, nous répondons en anglais, et lorsque c'est rédigé en français nous répondons en français.

Si c'est arrivé qu'un Canadien français ait écrit à notre bureau et qu'il ait utilisé la langue anglaise, je crois que nous sommes justifiés d'avoir répondu de la même façon.

Nous espérons que ces renseignements seront à votre satisfaction et qu'à l'occasion vous apporterez les corrections nécessaires.

Veuillez me croire, mon Révérend Père,

Votre tout dévoué,

Le secrétaire particulier,

Jacques LA ROCHE.

P. S. — Pour votre information, je vous transmets copie de notre papeterie.

N. D. L. R. — *Le fait relaté sous la rubrique En trois mots de notre livraison de novembre 1950 est arrivé à un Canadien français sans faute de sa part, puisqu'il avait écrit au ministère en français. Le paragraphe en question laissait d'ailleurs au ministère le bénéfice du doute.*

La participation aux bénéfices

R. P. Richard Arès, S. J.

RÉVÉREND PÈRE,

Votre article, paru dans RELATIONS (octobre 1950, p. 286) et intitulé: « La participation à la gestion de l'entreprise aux États-Unis », a provoqué dans mon esprit quelques réflexions, que je me permets de vous soumettre, ainsi qu'à vos lecteurs de RELATIONS, dans l'espérance que vous y ajouterez vos propres commentaires et explications.

Comme il est généralement reconnu que la « participation aux bénéfices » est inapplicable dans le petit commerce et dans la petite industrie, nous nous demandons comment ces derniers pourront soutenir le coup devant les avantages offerts aux travailleurs dans la grande industrie? Et toutes les classes qui ne profiteront pas de la participation aux bénéfices, quelles mesures seront appliquées pour soulager leur situation économique et sociale? Une étude sérieuse prétend que pas plus de 30% des travailleurs, au sens large du mot, sont susceptibles de profiter de cette réforme. On affirme avec raison que la petite industrie joue un rôle stabilisateur de la vie économique; nous y voyons une contradiction quand on

parle de l'application de la « participation aux bénéfices » dans la grande industrie.

D'autre part, ces réformes hausseront-elles le pouvoir d'achat de tous les consommateurs? Nous prétendons que non; de seulement 30% à notre avis.

Ces réformes auront-elles pour effet de faire baisser les prix à l'avantage de tous les consommateurs? Si oui, dans quelle proportion?

Je prétends que cette réforme, quoique utile, ne bénéficiera qu'à environ 30% des familles, et qu'elle ne peut prétendre être qualifiée de « réforme de structure » de la société capitaliste. Elle demeure une réforme dans l'industrie, mais ce n'est qu'une minorité qui en profitera.

Je prétends que le problème économique, *at large*, est dominé par les éléments suivants, qui ne seront pas solutionnés par la « participation aux bénéfices » dans l'industrie:

1° les dettes publiques... et privées... et commerciales et industrielles (y compris les intérêts qui se rattachent à toutes ces dettes);

2° les taxes qui haussent les prix dans une proportion de 50% environ;

3° les prix, qui sont inabordables par les revenus des familles;

4° inversement, les revenus qui ne peuvent atteindre les prix;

5° le chômage.

Enfin, dernière remarque, une augmentation générale des salaires ne serait pas une solution, car *les salaires sont toujours inclus dans les prix*.

Je crois donc que la solution de ces problèmes ne se trouve pas dans les divers plans de « participation aux bénéfices », et qu'il faut chercher plus haut et plus loin pour une solution définitive à ces problèmes.

Votre tout dévoué,

Maurice MATHIEU.

Québec, 30 novembre 1950.

**

Une réponse détaillée à cette lettre formerait facilement un long article. Je me contenterai d'énoncer quelques propositions.

1. *La réforme de l'entreprise capitaliste est présentée, non comme une panacée, non comme un remède à tous les maux sociaux, mais comme un élément de solution susceptible d'améliorer grandement les relations patronales-ouvrières. Qui prétendrait par une telle réforme régler à la fois les problèmes des dettes publiques, des taxes, des prix et des salaires, et même du chômage, ferait preuve d'une belle naïveté.*

2. *Il ne faut pas oublier que cette réforme de l'entreprise est une réforme encore plus sociale qu'économique, c'est-à-dire qu'elle met l'accent beaucoup plus sur l'aspect humain que sur l'aspect monétaire. Son but principal n'est pas de faire gagner plus d'argent aux patrons et aux ouvriers, mais d'assurer un ordre humain dans l'industrie. Elle demande d'abord que l'homme soit traité en homme, l'augmentation de la production et des salaires venant ensuite par surcroît.*

3. *L'expérience américaine démontre que cette réforme est applicable avec succès dans n'importe quelle entreprise: la Howland and Howland Inc. n'emploie que quatorze hommes; les compagnies Adamson, Quality Castings, T. C. Pike Drill-*

ling, une centaine environ. Rien ne prouve qu'une telle réforme soit défavorable économiquement à la petite industrie. Au contraire. Il suffit pour s'en convaincre de relire les exemples mentionnés dans les quatre articles que j'ai publiés dans RELATIONS.

4. Parce que la réforme de l'entreprise n'est qu'une solution partielle de la question sociale, parce qu'elle ne profitera pas immédiatement aux cultivateurs, aux fonctionnaires et aux mili-

taires, parce qu'elle ne serait susceptible, dit-on, de bénéficier qu'à environ 30% des familles, est-ce à dire qu'il ne faille rien faire en ce sens ? D'ailleurs, la paix industrielle profite à tout le monde, en tout premier lieu aux consommateurs. Si elle était réalisée dans chaque entreprise, une bonne partie du problème social se trouverait résolue, et du même coup, sans doute, le problème de l'équilibre des salaires et des prix deviendrait moins aigu.

R. A.

AUX FORÊTS DU SAGUENAY

Alexandre DUGRÉ, S. J.

PASSER LES FÊTES en ville ou à la maison paternelle, c'est gentil, rajeunissant, mais parlons des chantiers!

Là c'est pittoresque, original, copié sur rien. Les coopérateurs du Lac-Saint-Jean viennent de s'ériger en Fédération, tout en progrès, tout en promesse. Un séjour de quarante-huit heures par camp y révèle la même jeunesse et les mêmes buts qu'à la Baie-Comeau et ailleurs. On souhaite voir s'établir chez nos 50,000 bûcherons la formule nouvelle, qui ne sacrifie plus l'homme au rude métier, au vilain dicton: « Les hommes sont comme les pommes; en tas, ils se gâtent. »

Ce n'est plus cela, grâce à Dieu, à l'U. C. C. et à la J. A. C. Les jeunes peuvent gagner de l'argent net, sans perdre leurs qualités de bons garçons parmi les barbouillés qui s'appliquent à les dessaler, comme s'ils étaient du lard.

D'abord, ni boisson, ni jurons, ni indécences. Pas de matamores pour y faire la loi, la mauvaise loi et le mauvais courant. Discipline parfaite: on ne se mène pas à coups de gros mots et par la peur. On commence la journée par l'offrande du travail au Sacré Cœur; on la termine par le chapelet et par l'étude en équipes, les forums, la radio et les cartes. Ces jeunes ruraux, groupés par paroisses, gagnent de quoi aider leurs parents ou s'aider à s'établir pour se marier. Plusieurs n'ont que 16 ou 18 ans; ils ne sont pas experts en bûchage, mais leur record monte vite grâce au travail d'équipe, où le chef enseigne la technique, et grâce à leur constance, car ils ne désertent pas, même aux Fêtes. Leurs dirigeants sont des jeunes, en deuxième ou troisième année de forêt, qui ont montré des qualités de chefs par leur savoir-faire et leur dévouement.

La section jaciste de La Doré régit tout un camp; des éléments jacistes se forment ailleurs, qui essaieront bientôt, même chez les entrepreneurs, pour sauvegarder et former toute la jeunesse saguenéenne. L'abbé Gérard Bouchard et ses jeunes, Fortin, Desbiens, Girard, Bouchard, Laberge, sont à l'œuvre pour consacrer à Dieu le travail, les arbres et les hommes, sous la devise *La croix en forêt*. Ils devancent les communistes et les Témoins de Jéhovah, qui s'en donnent aux chantiers de l'Ontario, où des gérants timbrés ouvrent la porte plus large aux loups qu'au prêtre. La majorité de nos Canadiens vont les entendre, sans bien distinguer le bout d'oreille qui perce.

Les propagandistes communistes montent les esprits contre les compagnies. Espérons que celles-ci auront le bon sens d'entendre les griefs exposés poliment par nos Fédérations à tête froide, et d'améliorer salaires et contrats. Un esprit chrétien de justice et d'affaires préviendrait la honte de capituler devant les croc-en-jambe d'agitateurs sans scrupule, pour qui la chicane est un gagne-pain. Des chantiers amicaux, posés, coopératifs seront plus élégants et donneront mieux que les foyers de haine, les poings fermés, les ultimatums et les grèves.

L'intolérable ne peut être toléré. Qu'on n'abuse pas du besoin naïf de gagner: on se mangerait les pattes. Il faut mille hommes de bras pour un homme de grand bureau, trop payé pour ses petites mains et ses petits rapports. Si nous n'avons pas l'argent, ce pouvoir d'agir au sommet, nos titres de trois cents ans ne devront pas compter pour zéro dans notre province-mère. Si les compagnies ne sont pas des Saint-Vincent-de-Paul, si elles ne peuvent faire des chantiers un Éden, elles peuvent être autre chose que des pieuvres qui sucent le sang, l'ennui et la santé des hommes. L'oppression est finie; la loi s'en est mêlée. Pourquoi a-t-il fallu dicter ce que la conscience aurait dû trouver toute seule? Pourquoi les compagnies n'aident-elles pas mieux les bons?

Il fallait entendre un compagnon d'auto-neige, un jeune Tremblay bien sûr, défendre le chantier coopératif contre un entrepreneur à l'ancienne mode: « On est traité comme du monde. On n'a pas fait d'argent l'autre hiver, mais on a appris à bûcher et à coopérer. On a étudié, on s'est formé des chefs. Cette année ça va mieux: les prix sont meilleurs. Les communistes voudraient bien nous gagner, nous choquer. Ils ne parlent que de salaire, mais il veulent tuer notre coopération. Ils savent bien qu'ils n'ont pas de chance avec les vieux cultivateurs, les propriétaires. Alors ils tâchent d'attraper les jeunes qui n'ont pas de terre. Bâtir avec du vieux bois, ça s'égrène *toute*; avec nous autres, ça durerait plus longtemps. Ils nous frottent à rebrousse-poil, ils nous excitent, ils disent des affaires à répéter chez nous, au sortir du bois, une vraie propagande communiste. Ça ne prend pas sur nous autres, mais chez les *jobbers*, oh, mon mine! Si les compagnies favoriseraient les coopératives, si nos contrats sont avantageux, si nous devenons forts, si nous prenons tous les chantiers et si les compagnies nous prennent, ça ira bien. Autrement le diable prendra dans le bois, peut-être aussi des feux de forêt. C'est déjà arrivé... »

L'hiver dernier a été dur aux bûcherons: les compagnies faisaient la petite bouche en tablant sur le chômage. Cet hiver est meilleur, vu que moins d'hommes s'offrent à bûcher, que le prix du papier monte encore et que l'Ontario semble plus généreux. Québec a relevé le salaire minimum, oui, mais presque tous les hommes dépassent déjà ce minimum. Pourquoi ne pas établir qu'une corde de bois qui vaut \$35 ou \$40 et qui donne \$135 en papier devra rapporter \$5, \$6 ou \$7 au bûcheron? Un salaire net de \$10 par jour n'est pas trop pour un bûcheron moyen: la saison est courte et le travail ingrat, parfois ruineux. Le système actuel, bien qu'amélioré, favorise trop le capital, le capital étranger, qui s'engraisse du travail des nationaux à même nos richesses nationales. Sommes-nous des *coolies*, des Iraniens ou des noirs? Et qu'est-ce qui s'en vient dans l'Ungava si nous n'y avons que le privilège de miner et de pelleter, comme ici de bûcher, au profit des barons de finances qui bloquent nos dirigeants?

Telle quelle, la vie a du bon sens. Un juste salaire, et ce sera presque le bonheur. Des vétérans font la comparaison avec leur temps. Un joyeux cuisinier raconte sa vie: « J'ai commencé à zéro. Nous étions dix-huit enfants sur une petite terre de cran. Mon père était dur, il avait de l'Écossais, mais pas tant que son père. A huit ans, je savais faire le pain; à neuf ans, je suivais mon père dans le bois, à la cuisine à 50 sous par semaine. Le menu: fèves et soupe aux pois. Les hommes emportaient des trognons de pain et du gros lard pour dîner sur l'abatis. A douze ans, j'étais cuisinier-chef à \$3 par semaine. Je fumais du *Rose Quesnel* dans ma petite pipe. J'ai fait alors ma première communion, quasiment par charité. Mgr Larouche m'a donné une chance. J'ai descendu du bois avant les autres, et maman m'a fait repasser mes réponses.

« J'ai retourné avec un sac de soixante livres sur le dos. Rendu au camp, j'étais éreinté à ne pas travailler pendant huit jours. Ma plus vieille sœur a monté jusqu'à cinquante milles à pied, organiser le chantier. Elle hivernait là: il le fallait bien, on était pauvre. A douze ans, j'étais chef avec un aide pour soixante hommes. Je remplaçais le fils du contracteur qui faisait des binnes, qu'on pouvait s'assommer avec. J'en faisais de meilleures et des galettes à la mélasse. Les hommes étaient contents, ils m'aimaient. J'ai gagné \$70 en cinq mois; j'étais fier de donner mon chèque au père. Il l'a mis dans sa poche sans rien dire. Mon plus vieux frère était forgeron de chantier à onze ans: c'est pire que moi. Quand il était trop fatigué de ferrer les chevaux, mon père le battait. C'est dur d'être pauvre, mais on avait du cœur, on a passé à travers. Ma famille est bien logée, dans une maison à moi. Je suis payé \$200 net par mois. On est heureux. Le bon Dieu est bien bon. J'aime ça conter mes souvenirs... »

Les jeunes étudient certains programmes rédigés par l'aumônier de l'U. C. C. La « Boîte aux questions » s'informe du social, du religieux et de l'avenir: coopération et bons coopérateurs, doctrine sociale, Chevaliers de Colomb, travail du dimanche, paroisses nouvelles, fréquentation entre cousins ou pour s'amuser, danses campagnardes, se marier sans argent ou rester garçon, se marier locataire...

Ces gaillards se dégèlent; ils acquièrent une jolie facilité de parole et une vraie éducation post-scolaire. L'un d'eux racontait sa discussion avec un *reviré*, un de ces têtus qui, après un déplacement d'église, ont « trouvé la lumière », le diable tenant la chandelle: « C'étaient de bons catholiques; ils avaient bâti la chapelle. Mais quand le centre se déplaça d'un mille, notre religion n'était plus bonne. Un ministre vint les chauffer. Une maison est toute tapissée de phrases religieuses: *Jésus sauve, Dieu est mon seul maître*, etc. Nous autres aussi nous disons ça; mais Dieu a sa manière de sauver: les sacrements, la vraie Église... Ils ont eu honte quand le ministre a changé de femme. Sa première était maîtresse de l'école, et bonne à rien. Après les vacances, il était remarié avec une autre, meilleure institutrice mais... Des brebis n'ont pas aimé ça. Plusieurs jeunes sont redevenus catholiques, par mariage ou par conviction. Ma dernière colle au gars l'a bouché net: « Si l'église était restée à côté de chez vous, vous seriez restés catholiques? — Bien oui. — Ça suffit. Notre religion est la bonne, tu viens de l'admettre. Dormons maintenant. Tu feras bien de nous revenir si tu n'es pas orgueilleux. » C'est ça, ils sont orgueilleux comme le diable. »

De Noël aux Rois, pour chasser l'ennui, un camp s'est donné une élection et deux procès. On a élu un maire, un tout jeune. Il y eut donc orateurs, organisateurs, promesses, discours, hourras et chous! toute la gamme. L'ex-maire dut se défendre de n'avoir pas tenu ses promesses et d'avoir parlé de vin de betterave! L'élu a promis des parasols dans le réfectoire pour que la neige fondue ne dégoutte plus dans la soupe: huit de majorité, au matin du Jour de l'An.

Le soir, procès contre le gérant du camp, sommé de comparaître par un huissier, flanqué du nouveau maire et d'un gendarme gros comme rien. Arrestation, accusation, témoignages et condamnation: le gérant, « accusé d'avoir deux blondes », fut amené, jugé et condamné à dix tablettes de chocolat. Pour comprendre la taquinerie joyeuse, il faut savoir que le forum de la veille traita du respect des employeurs ou gérants, en vertu du 4^e commandement, et qu'au déjeuner, après le bénédicité, l'on demanda la bénédiction de ce gérant de 24 ans, qui la donna avec émotion. — Un autre camp la demanda au plus âgé, qui déclara en avoir reçu un choc plus fort qu'à bénir ses enfants.

Telle est l'atmosphère nouvelle qui règne parmi cette jeunesse. On la voudrait plus générale pour n'avoir plus à déplorer mille gaspillages de vieux garçons patentés, inutiles et scandaleux, buvant en huit jours les revenus d'un hiver. Un chantier-modèle ou chantier-école ressemble à trois institutions: communauté, collège, caserne ou camp de travail. On s'y forme au lieu de s'y déformer. Plusieurs deviendront des entrepreneurs et emploieront la prochaine génération de jeunes, taillée d'après ce système, qui fait actuellement ses preuves et sa réputation. Les grands entrepreneurs ne louchent plus de travers; ils les essaient par sympathie, puis par préférence: « Avec eux autres on ne s'occupe de rien; ils se débrouillent tout seuls, ils remplissent leur contrat. Et quand on va les voir, ils nous saluent avec des « Bonjour monsieur », non à coups de sacres. »

Tous veulent devenir cultivateurs; ils ont la mystique et le goût de la terre, mais n'en possèdent pas une motte. Ils sont huit, dix, douze garçons chez eux. D'abord, ils aident parents et petits frères, puis ils rêvent de mariage. L'été, quelques-uns vont gagner aux betteraves dans Rouville, d'autres à la voirie, ce qui ne règle rien: journalier, ce n'est pas riche!

La terre féconde en hommes est toute prise, et les fermes sont plus chères au Lac-Saint-Jean qu'ailleurs. Si le chemin tout neuf Saint-Félicien-Chibougamau se prolongeait de 120 milles pour rejoindre Senneterre par la zone minéralisée, des familles agricoles se camionneraient à bon compte en Abitibi et dans l'Ontario-Nord, à la conquête de cinq ou dix fermes neuves. Actuellement, c'est tout un voyage. Pourtant, une vingtaine de familles partiront au printemps si elles réussissent à vendre le vieux bien de 10 à 15,000 piastres. Là-bas elles obtiendraient toute une seigneurie pour la coopérative d'outillage et de travail des huit ou dix garçons.

De moins fortunés voudraient qu'on obtienne un canton neuf, trois paroisses à fonder en partant du chemin. Leur répondra-t-on « qu'ils sont des pilliers de bois, que la jeunesse refuse la terre, que notre Québec est industriel »? Cette bonne graine d'agriculteurs poussera-t-elle en chômeurs? Ne perdons pas courage, nous en avons besoin, et d'un budget extraordinaire pour planter des hommes et récolter un peuple. Notre habitude d'errer sans but fait prendre une absurdité ancienne pour une institution normale. Être bûcheron, fils de bûcheron, père de bûcherons, alors que les immigrés nous montent sur la tête, chez nous, est-ce bien voulu du Créateur? Notre arithmétique sera-t-elle la seule à calculer que 2 et 2 font 2? Comme cent ans de charlatanisme peuvent donc aplatir une belle race d'hommes!...

Ne pourrait-on aussi varier l'agriculture? Oui, avec le marché local et ceux qui s'ouvrent à Chibougamau et sur la Côte Nord. Il y faudra des légumes, des fruits et de la viande, mieux que des conserves. Le grand abattoir coopératif qui vient de s'ouvrir à Saint-Bruno invite au grand élevage. Jusqu'ici le bétail devait faire un coûteux voyage aller-retour chez les *packers* de Montréal avant d'atteindre le consommateur voisin. Désormais, c'est fini. L'on devra même tripler et décupler l'élevage pour suffire à l'abatage, au fumage du

lard, au marché local et forestier. Des fermes spécialisées pourraient faire vivre quatre ou cinq familles.

La récolte des bluets, bien organisée, bien vendue, rapporte un couple de millions. L'immense forêt et les moulins pourraient donner plus en salaires. Les terribles fourneaux d'Arvida payent bien, mais peu d'années: les meilleures santés s'y brûlent. N'y a-t-il pas moyen d'y climatiser un bon courant d'air? Ce n'est pas l'électricité qui manque!

Le royaume du Saguenay jouit d'un caractère spécial. Un médecin venu d'ailleurs le proclame « notre coin le plus catholique et le plus français ». La finance appartient à d'autres; le commerce et le peuple sont nôtres. Les paroisses débordent. On parle d'un second diocèse. Paul Gouin serait heureux des annonces françaises, presque toutes exclusivement françaises. On se sent chez soi.

Deux développements s'annoncent: un barrage à la chute au Diable et la route vers Tadoussac pour atteindre Sept-Iles par le pont de Chicoutimi. La tempérance gagne: on n'aime pas trop se faire dire qu'on détient le record des accidents de la route. Un clergé remarquable s'attache à l'éducation et aux réalisations sociales. Puisque l'Église n'est pas faite d'anges, mais d'hommes, de familles qui mangent et qu'il faut établir, qu'il ne faut pas laisser errer sans but, mais lancer à l'accroissement du royaume de Dieu, le prêtre aide, enseigne et renseigne dans un travail constructif qui prévient les démolitions d'âmes et de corps. Le Saguenay, à peine séculaire, est une de nos belles régions, un beau réservoir de population à canaliser partout. Son dernier mot n'est pas dit. Québec peut en être fier.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES AU CANADA

Léon LEBEL, S. J.

DEPUIS AU DELÀ de cinq ans déjà le régime des allocations familiales fonctionne dans notre pays. Plus d'un milliard de dollars ont été versés aux chefs de famille pour les aider à porter plus allégrement leurs charges familiales.

Il semble qu'aujourd'hui la presque totalité des Canadiens reconnaissent l'utilité ou même la nécessité d'un régime d'allocations pour assurer le bien-être des familles, particulièrement des familles nombreuses. Beaucoup cependant ne se sont pas encore complètement réconciliés avec le mode spécial d'allocations dont on a doté notre pays; ils regrettent que l'on n'ait pas adopté un système apparenté à celui qui fonctionne actuellement en Belgique et en France et que les intéressés eux-mêmes ont trouvé le moyen d'organiser et de diriger.

Dans ces deux pays, ce n'est pas l'État qui a pris l'initiative d'organiser les allocations familiales; ce sont les patrons qui spontanément se sont entendus pour créer des caisses de compensation destinées à procurer des allocations à leurs ouvriers qui ont des charges de famille. Ces caisses sont constituées par une contribution que fournissent les patrons affiliés, proportionnellement soit au nombre d'ouvriers qu'ils emploient, soit au montant global qu'ils paient chaque semaine en salaires. De la sorte, l'employeur n'est pas tenté d'éliminer de sa feuille de paie les ouvriers qui ont des charges familiales, car sa contribution à la caisse de compensation reste toujours la même, quelle que soit la proportion de chefs de famille ou de célibataires qu'il ait à son emploi.

La plupart des sociologues s'accordent à dire que ce régime d'allocations est le plus parfait de ceux qui ont été instaurés jusqu'ici dans les différents pays. Il respecte et stimule en même temps l'initiative privée. Grâce à la décentralisation, il permet de mieux adapter les allocations aux différentes conditions de lieux et de temps. Il semble répondre plus parfaitement au prin-

cipe de justice sociale d'après lequel il appartient aux employeurs de subvenir à la subsistance des familles de leurs employés.

Est-ce à dire que ce système d'allocations soit absolument idéal? Il serait exagéré de le prétendre: aucune institution humaine n'est parfaite, et le mode d'allocations qui s'est implanté en France et en Belgique présente, lui aussi, d'assez graves inconvénients.

D'abord, s'il est vrai que les employeurs fournissent directement les fonds nécessaires au financement des caisses de compensation, il ne faut pas s'imaginer que c'est pure gratuité de leur part et que cet argent est déduit de leurs profits annuels. Le montant des allocations est tout simplement ajouté au coût de production, et le prix de leurs produits, augmenté d'autant. En définitive, c'est l'ensemble des consommateurs, non salariés aussi bien que salariés, qui défraient les allocations de la classe ouvrière, et les chefs de famille nombreuse sont par le fait même forcés de fournir plus que leur part de ce financement.

Ce premier inconvénient n'aurait pas de grandes conséquences, si les allocations devaient être restreintes à la seule classe des salariés. Mais l'expérience a démontré que, par la force des choses, on est logiquement contraint d'en étendre le bénéfice aux familles de toutes les classes. En effet, la majorité des chefs de famille non salariés — ouvriers autonomes, petits commerçants, agriculteurs — sont dans une condition aussi précaire que l'ouvrier et ils rendent à la nation les mêmes services. D'autre part, le fait de restreindre les allocations aux salariés risquerait d'accentuer d'une façon alarmante le mouvement de migration des campagnes vers les villes, ainsi qu'on a pu le constater de 1925 à 1935 en France et en Belgique. La classe agricole est le « réservoir de vie des nations ». C'est dans les ce... s ruraux que se trouvent les familles les plus nombreuses et les plus saines au physique et au moral; si l'on refuse au père de famille agriculteur les allocations auxquelles

il a autant droit que l'ouvrier, il sera fortement tenté d'aller les chercher dans les villes.

Or la généralisation des allocations aux non-salariés pose un problème épineux: comment les financer? Qui devrait être appelé à alimenter les caisses de compensation?

Pour résoudre ce problème on a retardé de plusieurs années la généralisation du système, généralisation que les sociologues français et belges jugeaient pourtant nécessaire et urgente. Finalement, les législateurs belges en arrivèrent à la conclusion que les caisses de compensation devraient être alimentées par tous les adultes non salariés, au moyen d'une contribution proportionnelle aux revenus de chacun et variant de 36 francs comme minimum à 270 francs comme maximum. Un projet de loi dans ce sens fut voté en 1947 par le gouvernement belge.

Mais cette législation souleva de nombreuses protestations, qui étaient loin d'être sans fondement. Les adultes non salariés, disait-on, contribuent déjà comme consommateurs à financer les allocations des salariés; or, lorsqu'il s'agit d'organiser leur propre système d'allocations, la loi contraint les non-salariés à en faire seuls tous les frais, sans pouvoir, à l'instar des patrons, en reporter le coût sur d'autres qu'eux-mêmes.

En France, les agriculteurs organisés s'élevèrent fortement contre un projet similaire que le gouvernement s'appropriait à passer au cours de 1938. Ils proposaient, à l'encontre, que les caisses de compensation pour les non-salariés fussent alimentées au moyen d'une taxe spéciale imposée par l'État sur tous les produits du sol, — aliments, minéraux, bois, etc., — à la première étape du cycle commercial. Le fruit de cette taxe devait être distribué aux caisses d'allocations, dont les non-salariés auraient eux-mêmes assuré la direction et le fonctionnement. Le prélèvement d'une pareille taxe aurait assurément causé une hausse générale des prix et une légère augmentation du coût de la vie. A cette objection les cultivateurs français répondaient que les allocations des non-salariés seraient par le fait même financées par l'ensemble des consommateurs, ce qui remettrait les deux groupes sur un pied d'égalité, ainsi que l'exige l'équité.

Malheureusement, les cultivateurs français n'eurent pas le temps de faire triompher leur point de vue. A cause du danger imminent de la guerre qui menaçait alors la France, le gouvernement Daladier adopta à la hâte la loi intitulée: « Le Code de la Famille », stipulant que les contributions aux caisses d'allocations pour les non-salariés seraient fournies comme suit: les deux tiers par l'État et l'autre tiers par une contribution de tous les adultes non salariés.

* * *

Mais quels que soient les avantages que présente le système des caisses de compensation, l'on reconnaît gé-

néralement qu'il aurait été impossible d'instaurer au Canada un système analogue. Pour qu'un régime d'allocations ait chance de fonctionner avec succès, il faut que tous les patrons d'un même pays soient tenus de s'affilier à une caisse de compensation; autrement un grand nombre d'entre eux refusent de contribuer au financement des caisses; par le fait même les employeurs consciencieux qui s'acquittent de leur devoir social se trouvent placés dans une condition inférieure pour lutter contre leurs concurrents moins généreux. Il aurait donc fallu que les neuf gouvernements provinciaux du Canada s'entendent entre eux pour passer une loi contraignant tous les patrons canadiens à organiser des caisses de compensation et à y contribuer financièrement. Or, nous savons que dans la majorité des provinces, les gouvernements aussi bien que les patrons et l'électorat en général étaient hostiles à l'institution des allocations familiales.

Dans la province de Québec, la majorité de l'électorat était favorable aux allocations. Nous possédions depuis quelques années un organisme excellemment préparé pour la création de caisses de compensation: le comité paritaire. Au cours de la session de 1943, la Législature provinciale vota une loi autorisant les comités existants à organiser des caisses de compensation en faveur des ouvriers soumis à leur juridiction. Or la loi est complètement restée lettre morte; aucun des 80 comités paritaires qui existaient alors ne se prévalut de l'autorisation accordée par la loi. Il ne semble pas qu'aucune tentative sérieuse ait été même esquissée en ce sens. On peut conjecturer par là combien il aurait fallu de temps pour que le régime des allocations s'étende à tous les salariés et se généralise ensuite aux familles de toutes les classes.

Sur les entrefaites, le sociologue anglais sir William Beveridge publia le plan de sécurité sociale qu'on lui avait demandé de préparer au bénéfice de l'Angleterre. Quelques mois plus tard, son disciple, L.-C. Marsh, lançait à son tour dans le public un rapport semblable, destiné à être l'imitation canadienne du plan Beveridge. Les deux plans comportaient la recommandation d'un système d'allocations familiales financé par l'État. Grâce à l'extraordinaire propagande qui fut faite à ces deux rapports dans toutes les provinces du Canada, l'attitude de l'élément anglais à l'égard des allocations fut sensiblement modifiée, et, dès la session de 1944, le gouvernement fédéral fit voter par la Chambre des Communes une loi instituant pour tout le Canada un système d'allocations familiales financé uniquement par l'État et administré par le ministère fédéral de la Santé.

Cette mesure législative était loin d'être parfaite: comme tous les systèmes d'allocations adoptés par les autres pays, le nôtre avait des avantages et des inconvénients. Parmi les avantages, il en est deux qu'il convient de mentionner: d'abord celui d'étendre d'un seul coup le bienfait des allocations à toutes les familles du Canada. Notre pays est le premier qui, à notre con-

naissance, ait établi dès le début un système profitant à toutes les classes. L'Angleterre, qui possède un système similaire au nôtre, n'a instauré le sien qu'une année plus tard. Beaucoup de pays, qui ont institué la pratique des allocations il y a vingt-cinq ou même trente ans, n'ont pas encore atteint le stade de la généralisation, et ceux qui y sont parvenus, comme la France et la Belgique, n'ont obtenu ce résultat qu'après vingt ans de tâtonnements et d'efforts.

En second lieu, le financement de notre système d'allocations n'est pas supporté, comme ceux de France et de Belgique, par l'ensemble des consommateurs: donc par les pauvres comme par les riches et surtout par les chefs de famille. Au Canada, les allocations sont financées surtout par la classe riche, celle qui jouit de revenus assez élevés pour tomber sous la loi de l'impôt. C'est, en effet, en grande partie pour subvenir à la dépense que représente le versement des allocations que le gouvernement fédéral est obligé de maintenir à un taux plus élevé l'impôt sur le revenu. Il est équitable d'ailleurs qu'il en soit ainsi. Ceux que la fortune favorise et qui jouissent de ressources plus abondantes bénéficient évidemment plus que les autres de la vie en société et de la prospérité générale. N'est-il pas juste qu'ils contribuent davantage à aider ceux qui, en élevant des enfants, rendent possibles l'existence et la prospérité de la nation ?

Notre système d'allocations comporte donc des avantages incontestables. Mais beaucoup de gens lui reprochent d'être entaché d'un vice capital qu'aucun avantage, si grand soit-il, ne saurait compenser: cette distribution gratuite d'argent aux familles par le gouvernement ne serait ni plus ni moins que du paternalisme d'État, que l'on pourrait facilement qualifier de mesure socialiste.

L'accusation est grave et, si elle était fondée, il faudrait condamner notre régime d'allocations au nom de la saine sociologie.

Nous croyons, au contraire, que le versement par l'État d'allocations aux familles est une mesure de politique familiale parfaitement justifiée, qu'elle est même exigée par la justice sociale.

Les sociologues de toutes les écoles reconnaissent que la justice distributive demande que l'État accorde aux contribuables chefs de famille un dégrèvement d'impôts proportionnel à leurs charges familiales. A notre connaissance, la seule critique qui ait été faite à cet égard, c'est que les gouvernements se montrent plutôt mesquins en n'accordant pas un dégrèvement assez généreux. Au Canada, la législation fédérale octroie à ceux qui doivent payer l'impôt sur le revenu un montant de \$150 par enfant non sujet à l'impôt. Ce dégrèvement est l'équivalent d'une allocation familiale. L'État pourrait, en effet, faire payer à tous les contribuables la somme totale de l'impôt qui lui est dû, puis envoyer aux chefs de famille un chèque dont le montant correspondrait au dégrèvement auquel ils ont droit à cause de leurs charges familiales. Si le ministre des

Finances adoptait ce procédé, tout le monde continuerait à louer le gouvernement pour cette mesure bienfaisante de politique familiale, et personne n'aurait l'idée de l'accuser ni de paternalisme ni de socialisme.

Les contribuables à revenus modestes ne sont pas, il est vrai, assujettis à l'impôt sur le revenu; ils paient cependant l'impôt indirect, c'est-à-dire l'impôt que l'État prélève sur les objets de consommation. Cette catégorie de taxes procure à l'État des ressources fort appréciables, qui se chiffrent annuellement à plusieurs centaines de millions de dollars. Taxe idéale du point de vue des gouvernants, car elle possède un double avantage: sa perception est facile et peu dispendieuse puisqu'elle est prélevée en gros à la douane ou à la source de la production et du commerce; mais surtout elle est moins sujette au mécontentement et aux récriminations de la part des contribuables, qui la paient sans généralement s'en apercevoir: le montant des taxes prélevées par l'État aux différents stades de la production et du commerce d'un objet est incorporé au prix de vente de cet objet, et le consommateur est dans l'impossibilité de déterminer, même approximativement, le pourcentage en taxes de consommation représenté par le prix de ses achats.

Mais, si l'impôt indirect est avantageux pour les dirigeants de l'État, il comporte de graves inconvénients pour les contribuables. D'abord, à cause de sa nature même, il rend impossible tout dégrèvement applicable aux charges familiales; deuxièmement, — ce qui est plus sérieux, — il grève les chefs de famille dans la proportion même où les charges familiales pèsent plus lourdement sur eux et diminuent, par conséquent, leur capacité de payer. Illustrons cette vérité par une des multiples taxes indirectes que notre gouvernement impose aux consommateurs: la taxe de 8% sur le chiffre de vente. Le célibataire la paie seulement une fois pour les objets dont il a besoin. Le père de famille nombreuse qui, à revenu égal, possède moins de ressources pour contribuer à l'administration de l'État, doit la payer une fois pour lui-même, une seconde fois pour sa femme et autant de fois qu'il a d'enfants. Cela se vérifie pour tous les impôts indirects que l'État prélève.

Il y a là une véritable injustice à l'égard des chefs de famille; injustice qui n'est pas formelle et qui ne constitue pas une faute morale, car les dirigeants de l'État ne la commettent pas intentionnellement et par malice; mais ils sont forcés de la laisser subsister, dès lors qu'ils veulent se prévaloir des avantages de l'impôt indirect. On ne pourrait dire cependant que ce genre d'impôt soit essentiellement mauvais et qu'il soit illicite pour l'État de le percevoir; il produit directement un effet excellent: celui de procurer à l'État les ressources nécessaires pour administrer la société; mais indirectement il est préjudiciable à une catégorie de citoyens qui comptent parmi les plus méritants. Le seul moyen de faire cesser l'injustice serait d'y renoncer totalement. Mais on peut difficilement espérer que cette éventualité se produise:

de temps immémorial, tous les pays ont eu recours à l'impôt indirect, et il est peu probable que notre gouvernement central, qui depuis quelques années assume des obligations financières de plus en plus onéreuses pour réaliser son plan de sécurité sociale, consente à se priver de revenus aussi substantiels.

Il paraît donc certain que l'État canadien va maintenir encore longtemps l'impôt indirect, dont le prélèvement grève le chef de famille à l'inverse de ce que réclame la justice distributive. Or, le droit naturel exige que l'on répare les injustices dont on est l'auteur, même si cette injustice n'est que matérielle; et l'État n'a pas d'autre moyen, pour compenser les contribuables chefs de famille, que de verser des allocations familiales.

Ainsi, de même que le dégrèvement d'impôt sur le revenu est l'équivalent d'allocations familiales accordées aux contribuables de la classe aisée, ainsi les allocations familiales sont pour la classe des contribuables à revenus modestes l'équivalent d'un dégrèvement d'impôt en même temps qu'une compensation pour le trop-perçu que l'État est forcé d'enlever aux chefs de famille par le prélèvement de l'impôt de consommation. Il y a toutefois cette différence que la loi de l'impôt sur le revenu n'autorise pas les fonctionnaires chargés de l'administrer à s'assurer que le montant du dégrèvement est réellement dépensé au bénéfice des enfants; leur rôle est terminé lorsqu'ils se sont rendu compte que le contribuable a vraiment à sa charge les personnes pour lesquelles il demande un dégrèvement et qu'il a calculé exactement le montant de la déduction à faire. La loi des allocations familiales, au contraire, spécifie que l'argent des allocations doit être employé *exclusivement à l'entretien, au soin, à l'instruction et à l'avancement de l'enfant*; elle ajoute que le fonctionnaire chargé d'administrer l'allocation au nom de l'État, s'il est *convaincu qu'elle n'est pas affectée selon la loi* par la personne qui la reçoit, est autorisé à nommer une autre personne à sa place.

Il y a là un danger réel pour l'autonomie des familles; un fonctionnaire trop zélé pourrait se croire obligé de s'introduire dans les foyers pour y faire des enquêtes et exiger qu'on lui prouve, documents en main, que l'argent des allocations a réellement été employé *exclusivement... au bénéfice des enfants*.

Heureusement, les fonctionnaires du ministère de la Santé, chargés de veiller à l'administration de la loi, ont jusqu'à présent fait preuve d'une discrétion parfaite. Mais le danger reste, et il est souhaitable que l'on modifie le texte de la loi de manière à prévenir les abus qui pourraient se glisser dans certains cas, sans exposer toutes les familles canadiennes aux ennuis résultant de l'intrusion toujours possible des fonctionnaires au sein du foyer.

* * *

Somme toute, notre système d'allocations, sans être parfait, présente certains avantages que d'autres n'ont pas; en l'instituant, le gouvernement canadien s'est mis en mesure de s'acquitter enfin des devoirs que la justice distributive exige qu'il remplisse à l'égard des chefs de famille à revenus modestes. Il peut désormais les faire bénéficier de l'équivalent d'un dégrèvement d'impôt, qu'il lui était impossible jusqu'ici de leur accorder, et les compenser pour le prélèvement disproportionné qu'il est forcé de faire à leur détriment dans le domaine de l'impôt de consommation.

Il reste cependant qu'un système d'allocations d'État ne peut pas résoudre d'une façon complètement satisfaisante le problème de la subsistance des familles nombreuses et qu'il ne donne pas pleine satisfaction aux exigences de la justice sociale, telles qu'elles sont formulées dans les encycliques pontificales. Il faudrait pour cela instituer un *complément des allocations familiales*.

C'est ce que nous essaierons de montrer dans un prochain article.

Pour le 60^e anniversaire de "Rerum novarum"

Encyclique *Rerum novarum*: Texte et commentaire, Action Populaire, 80 pages.

Encyclique *Quadragesimo anno*: Texte et commentaire, Action Populaire, 156 pages.

Lettre de l'épiscopat de la province de Québec sur les deux encycliques, I. S. P. n° 328, 32 pages.

Plans d'étude sur la lettre de l'épiscopat, R. Arès, S. J., 64 pages.

Pour un ordre meilleur, J.-P. Archambault, S. J., I. S. P. n° 360-361, 64 pages.

Semaine sociale sur l'encyclique « Rerum novarum », Montréal, 1920, 216 pages.

Semaine sociale sur l'encyclique « Quadragesimo anno », Montréal, 1932, 393 pages.

INSTITUT SOCIAL POPULAIRE

8100, boulevard Saint-Laurent

Montréal - 14

LES ÉCOLES DU QUÉBEC

par Georges DESJARDINS, S. J.

recteur du collège de Saint-Boniface, Maniloba

C'est pour donner une idée exacte de la valeur de nos écoles que le P. Georges Desjardins, S. J., a prononcé à Radio-Saint-Boniface une série de vingt causeries. Les Editions Bellarmin ont publié le texte de ces causeries dans le premier volume de la Collection « Ma Paroisse ».

L'histoire de notre système scolaire depuis trois siècles, les degrés de l'enseignement chez nous: école primaire, enseignement secondaire, enseignement spécialisé et universitaire, tels sont les sujets que l'auteur a dû aborder pour être en mesure d'apprécier à sa juste valeur notre système scolaire. Il l'a fait avec une clarté et une richesse de documentation qui font de son exposé le meilleur essai de vulgarisation réalisé jusqu'à maintenant sur le sujet.

En vente aux ÉDITIONS BELLARMIN

8100, boulevard Saint-Laurent

Montréal - 14

HORIZON INTERNATIONAL

ÉGLISE DE RUSSIE *EN U. R. S. S.* — Le gouvernement soviétique mobilise son Église nationale; les ecclésiastiques soviétiques qualifient la politique de l'U. R. S. S. de « politique de paix ». En 1949, le patriarcat moscovite fit paraître un ouvrage considérable en deux volumes intitulés: *Actes de la Conférence des chefs et représentants des Églises autocéphales*. C'est le procès-verbal des réunions qui eurent lieu à Moscou du 8 au 18 juillet 1948. On y étudia comment écraser l'Église catholique derrière le rideau de fer; on prépara la propagande soviétique religieuse mondiale. Le public canadien en connaît l'essentiel par notre brochure: *Le Cominform ecclésiastique* (E. S. P., janvier 1949).

Le même patriarcat moscovite fit paraître en 1950 un autre volume, plus court (129 pages), dont l'édition anglaise circule en Amérique du Nord sous le titre de *The Russian Orthodox Church in the Fight for Peace* (L'Église orthodoxe russe dans la lutte pour la paix). C'est une série de 35 documents ou fragments de documents.

1. Le premier est le message antipapal du 17 juillet 1948, et porte le nom de *First Appeal for Peace*.

2. Vient ensuite la *Voix de l'Église russe au congrès mondial pour la paix*. Il s'agit du congrès organisé à Paris par les communistes et leurs amis en avril 1949. Avant ce congrès le patriarche Alexis demanda à l'univers de s'élever contre les manifestations de haine humaine et d'unir la voix « dans le noble appel pour la défense de la paix, qui a retenti à travers le monde ». Le délégué du patriarcat fut le métropolitain Nicolas, qui traita les Américains de « nouveaux fossoyeurs », les accusa de « brandir leurs sinistres torches fumantes », reprocha aux autres chrétiens de vouloir « allumer les flammes d'une nouvelle guerre », et de couvrir avec des paroles évangéliques leurs « manifestations de rage et de haine démoniaque ». Il acclama la nouvelle vie soviétique qui succède au vieux monde moribond. Le métropolitain, en somme, resta dans la tradition de tous les agresseurs; ils partent en guerre pour se défendre contre quelqu'un dont la simple existence les menace.

En août 1949 fut convoquée la *Première Conférence de l'U. R. S. S. pour la paix*. Les discours parurent, en ce temps-là, dans la *Pravda* et *Temps Nouveaux*. La vedette de l'Église russe fut encore le métropolitain Nicolas, qui fit l'éloge de Staline et de son État socialiste. Le plus gros de son discours est une attaque contre les États-Unis, l'octopus transatlantique, la gourmandine enragée de la Babylone ressuscitée. « Ce n'est pas une bête, car une bête, une fois repue, se couche et se tient tranquille. La voracité des cannibales actuels est illimitée. » L'Amérique est l'Antéchrist, le Caïn de Washington, etc.

Une page entière de ce discours (p. 34) est consacrée au Pape, à sa « malice bestiale », etc. Nous avons rapporté ailleurs (RELATIONS, octobre 1949) l'essentiel de ce discours.

3. Le 3 mars 1950, le patriarche Alexis s'adressa aux chefs des Églises autocéphales: les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Géorgie, de Serbie, de Roumanie, les archevêques de Chypre et de Grèce, le métropolitain Paisie de Bulgarie, les archevêques d'Albanie et de Pologne. Il proclama que l'Église de Russie travaillait de toute son énergie à l'avènement de la « paix du Christ », invita les Églises autocéphales à collaborer avec elle pour la paix, leur demanda d'organiser des conférences locales de gens d'Église, afin de rédiger un programme d'action commune pour la paix. Cela, dans le but de protéger les fidèles

contre les folles théories inhumaines, qui prétendent que « diminuer la population en Europe serait un des pas les

plus grands qu'on pourrait faire vers la paix du monde, et le bien-être », que « du point de vue mondial, les grandes famines de Chine sont non seulement désirables, mais indispensables », et que « l'un des principaux avantages nationaux du Chili, peut-être le principal, était sa mortalité élevée... » (William Vogt, *Road to Survival*, New-York, 1948).

Nous n'avons pas trouvé ce William Vogt dans *World Biography*. Il n'est pas une lumière; mais il impressionna fortement le patriarche Callistrate de Géorgie (p. 59). Parmi les réponses à l'appel du patriarche, quelques-unes furent publiées *in extenso*; ce furent surtout celles des Églises situées derrière le rideau de fer. Moscou en censura soigneusement au moins deux: le patriarche de Jérusalem parla des efforts du tsar, au début du siècle, qui aboutirent à la création de la Cour internationale de La Haye, et trouva que l'histoire se répétait. Quant à l'archevêque d'Athènes, Moscou fit des coupes sombres dans sa réponse et n'imprima que des déclarations aussi vagues qu'édifiantes sur la solidarité humaine. Ces deux prélats avaient-ils fait une allusion sacrilège à l'impérialisme moscovite ?

Le clergé soviétique, bien entendu, prend part à la campagne de Stockholm contre la bombe atomique exclusivement. On cherchera en vain une allusion à l'attaque de la Corée du Nord contre la Corée du Sud, aux tentatives d'unification soviétique de l'Allemagne, à la formidable mobilisation chinoise. Par contre, le 21 août 1950, retardant de deux mois sur les événements, le patriarche Alexis écrivit au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour accuser les États-Unis d'avoir attaqué la Corée.

4. Le 5 août 1950, une lettre conjointe des patriarches de Moscou, de Géorgie et d'Arménie (monophysite) invitent le monde à signer l'appel de Stockholm. Il y a une exhortation particulière aux catholiques,

dans l'espoir qu'ils ne partagent pas les vues de la Curie Romaine, entièrement dévouée, elle, aux incendiaires de guerre, et qu'ils ne veulent pas se rendre solidaires de sa politique antichrétienne de destructions.

Bref, le critère est politique. Quiconque travaille pour les Soviets mérite la béatitude évangélique des pacifiques. La norme d'orthodoxie religieuse est la conformité avec celui que le métropolitain Nicolas, comme tout le monde en U. R. S. S., appelle « le grand Staline » (p. 77).

En dehors de l'U. R. S. S. — La *Russie Orthodoxe*, organe de la hiérarchie d'extrême-droite aux États-Unis, partit en guerre contre le Pape elle aussi en 1950. Situons-la tout d'abord.

Il y a plusieurs groupes dans la hiérarchie orthodoxe de l'émigration. Laissons de côté les Ukrainiens non catholiques, qui ont récemment fait parler d'eux, et une nouvelle hiérarchie blanc-russienne, formée le 1^{er} janvier 1950 sous le nom d'*Église orthodoxe blanc-russienne autocéphale*, pour nous en tenir aux trois grandes tendances principales.

a) La hiérarchie « américaine », dont le chef, depuis la mort du métropolitain Théophile (décédé le 27 juin à San-Francisco), est le métropolitain Léonce. Il est le neuvième successeur d'Ivan Veniaminoff, consacré en 1840 « évêque du Kamtchatka, des Kouriles et des Aléoutes ». La vieille émigration russe aux États-Unis, dans son ensemble, appartient à ce groupe. C'est une Église nationale comme il y en a tant au Nouveau Monde; la loyauté civique au pays d'adoption est indiscutée; le cœur reste attaché au pays d'origine. En 1946, au synode de Cleveland (RELATIONS, février 1947), il y eut une tentative de rapprochement avec le patriarcat

moscovite. Elle avorta, mais eut pour résultat une nouvelle division.

b) La hiérarchie de l'émigration, qu'on a presque envie d'appeler la hiérarchie tsariste, tant elle est dévouée à la mémoire de « l'oint du Seigneur », du « tsar martyr », qu'elle honore par des services anniversaires réguliers. Ce groupe, qui a institué le « Jour d'irréductibilité » pour affirmer qu'il ne fera jamais la paix avec l'Antéchrist bolchévique, se recrute plutôt dans la nouvelle émigration, récemment arrivée d'Europe. Son chef en Amérique est l'archevêque Vital, qui se sépara du groupe précédent après le concile de Cleveland. Il n'y a pas schisme proprement dit, car, à la mort de Théophile, Vital célébra un service pour le repos de son âme. L'organe du groupe est le bimensuel *Russie Orthodoxe*, publié par les moines de Jordanville (New-York), dont nous rapporterons tout à l'heure quelques extraits. Le groupe organise des paroisses un peu partout; ses prêtres sont généreux, zélés, entreprenants, ils dérangent la quiétude des vieilles paroisses. Les catholiques les trouvent un peu fanatiques.

En décembre 1950, le synode de l'Église de l'émigration se tint pour la première fois aux États-Unis. Le métropolite Anastase vint d'Europe pour le présider. A cette occasion, la réconciliation entre la hiérarchie « américaine » et celle de l'émigration se fit, du fait que le synode de l'émigration reconnut Léonce comme métropolite de l'Amérique du Nord. Les deux organisations vivront fraternellement côte à côte, mais chacune restant séparée de l'autre. Depuis plusieurs années, le contact entre la métropole américaine et Moscou avait cessé.

c) La hiérarchie rouge, soumise au patriarche Alexis de Moscou, a pour « exarque patriarcal » l'archevêque « des Aléoutes et de l'Amérique du Nord », Macaire, depuis l'automne de 1947. Son prédécesseur, l'archevêque Benjamin qui avait visité le Canada, fut alors transféré à Riga, en U. R. S. S. Macaire est âgé, et fait peu parler de lui. Plus tapageur est l'archevêque « de Philadelphie et Russie Carpathique », Adam Filipovskij, vice-exarque, né pourtant en 1881, et dont la vieillesse est verte. Adam a eu une carrière mouvementée, passant enfin au groupe rouge durant la dernière guerre. Jusqu'au 19 août 1950, le *Vestnik* de Toronto, que nos lecteurs connaissent, tenait rubrique sur les activités de ce groupe sous le titre d'« Affaires d'Église ». Celui qui fournissait cette copie (c'était surtout de la polémique contre les autres groupes orthodoxes et plus encore contre les catholiques) est-il tombé malade? A-t-il été mobilisé ou envoyé ailleurs? Les communistes ont-ils perdu l'intérêt pour les « affaires d'Église »? On ne sait, mais la rubrique a disparu. Le 13 septembre, le *Vestnik* publia encore une lettre ouverte de l'archevêque Adam au métropolite Léonce. C'est tout! La hiérarchie rouge, évidemment, suit la « ligne » patriarcale. Elle répétera fidèlement les énormités antipapales auxquelles Moscou nous a habitués.

Les groupes « irréductible » et « bolchévique » se rencontrent pourtant pour tomber sur l'Église catholique. Tâchons d'analyser ce phénomène!

Le 28 mai de cette année, la *Russie Orthodoxe* de Jordanville commença à publier une série de trois articles du métropolite Panteleimon, sous le titre: *L'Orthodoxie et les confessions chrétiennes hétérodoxes*. C'était, basée sur une érudition historique que nous ne discuterons pas, une attaque contre le Saint-Siège. Voici un échantillon:

Une caractéristique remarquable des catholiques est leur attitude négative par rapport à la Sainte Écriture et, pour cette raison, aux œuvres des saints Pères. Il est presque impossible de trouver une bible dans les familles catholiques. Ni même le Nouveau Testament, ou l'Évangile... (14 juin 1950, p. 4).

Le métropolite Panteleimon n'a pas entendu parler de la Bible de Crampon, ni de celle de Douai (pour les Anglais et les Américains), ni des Sociétés bibliques établies dans la plupart des pays en réponse aux Encycliques pontificales sur la lecture populaire de la Bible. S'il nous était venu de quelque camp de concentration sibérien, on l'aurait écouté avec respect, puis on lui aurait dit qu'il se trompait. Dans un long éditorial intitulé *Folie du latinisme*, on nous explique qu'il est « un frais vieillard », qu'il « a passé sa longue vie en contact immédiat avec le latinisme », et que, « sur la fin de ses jours, il obtint la grâce de confesser l'orthodoxie dans un pays catholique » (28 juin, p. 2). Veut-on nous dire que ce métropolite a été persécuté pour sa foi dans un pays catholique? de la part de catholiques? Que lui est-il arrivé? Où? Dans le même éditorial, les moines de Jordanville expliquent que ce métropolite ne fait que défendre l'orthodoxie *attaquée* par l'Église catholique. Qu'y a-t-il, dans le catholicisme, pour tant bouleverser ces moines dont la flamme médiévale semble défier toute analyse?

Pour eux, le latinisme est étranger à la Russie. Le catholicisme de rite grec est aussi néfaste que celui de rite latin. Ou davantage, car il ajoute la déception et l'hypocrisie à la soif de domination. Les deux servent d'instrument au Pape pour conquérir la Russie, lui faire trahir sa mission historique. La sainte Russie a une place tout à fait unique dans le monde, du fait que c'est la troisième Rome, que le peuple russe est porteur de Dieu. C'est un peuple œcuménique. Par sa campagne de prières pour la conversion de la Russie, le monde catholique corrompt la Russie:

Le monde périra si la Russie ne se convertit pas! Oui, le monde périra, l'histoire finira si la Russie ne revient pas de l'impiété au Christ, à la foi de ses pères. Mais la Russie n'a-t-elle pas montré par la multitude de ses martyrs qu'en elle vit le Christ? Et maintenant, au lieu de tendre une main fraternelle dans le Christ à ces martyrs et à ceux qui confessent le Christ, — que proclame au monde l'Église catholique, que met-elle sur les lèvres de la Souveraine?

Un « pater » latin déguisé sous le rite grec doit prendre la place du prêtre russe dans toute l'étendue de la Russie, — tel est le prix du salut du monde...

Un catholique ne peut accepter cette façon de poser le problème, car elle mêle la politique au religieux. Le christianisme est universel; tous les peuples y sont appelés. Le Christ n'est pas plus russe que polonais, allemand, italien, français ou espagnol. Il naquit en Israël, du sang d'Abraham et appela tous les peuples. Puisque le christianisme est universel, il intègre tout ce qu'il y a de positif dans les divers nationalismes. *On n'a pas le droit d'imposer des conditions politiques pour accepter quelqu'un dans le corps mystique du Christ; on n'a pas le droit d'écarter quelqu'un pour des raisons politiques ou nationales.*

Le désaccord essentiel entre catholiques et « orthodoxes » n'est pas dans la manière de formuler certains dogmes, controversés au cours des siècles, le *Filioque*, par exemple, ou le purgatoire. Ni dans la façon de réciter le Symbole, avec ou sans *Filioque*, car les « orthodoxes » acceptent le *Filioque* des anglicans. Ni dans la pratique religieuse, car les différences simplement rituelles, et même dogmatiques-rituelles, ne dérangent pas le mouvement œcuménique où orthodoxes et protestants collaborent. Ni même, pensons-nous, dans la conception *religieuse* de la Papauté; une fois que celle-ci a été clairement expliquée aux « orthodoxes », leurs préjugés s'effondrent. Le terrible problème est dans l'attitude à garder envers le pouvoir civil, ou la manière de concevoir le patriotisme.

Un Russe catholique, surtout s'il ne passe pas au rite latin, conserve intact le rite de ses ancêtres, la foi de ses pères dans tout ce qu'elle a de positif. Il ne rejette que les

négations introduites tardivement. Il donne toute sa loyauté politique à son souverain, auquel il paye ses impôts. Le cas échéant, il se battra et se fera tuer pour lui. Cela, en vertu du quatrième commandement de Dieu. Il estime, cependant, que son souverain politique n'a pas le droit d'intervenir entre Dieu et lui. Pour le Russe de l'obédience de Jordanville, religion et fidélité à la sainte Russie coïncident et s'identifient. Chez eux, un Russe qui cesse d'être orthodoxe trahit le Christ et la Russie. Un citoyen russe non « orthodoxe », qu'il soit d'ascendance polonaise, allemande ou autre, restera toujours étranger, même s'il devient ministre d'État et défend la sainte Russie au prix de son sang. Même s'il est catholique, il est membre de l'« armée du Christ » et meurt « pour la foi ». Mais il lui manque quelque chose d'absolument essentiel pour qu'il soit russe. Or, il nous semble que cette identification du national et du religieux n'est pas chrétienne, mais païenne. Soloviev estimait qu'elle était contre le premier commandement, qu'elle mettait des idoles à la place du vrai Dieu. Sans aller aussi loin, Tchaadaïev, Aksakov réprochèrent l'Église orthodoxe enrégimentée, militarisée, et la distinguèrent du peuple orthodoxe. Soloviev rejeta l'autorité du Saint-Synode comme contraire aux Conciles, il accepta celle du Pape comme conforme à l'enseignement des grands Docteurs de l'Église universelle.

La différence entre l'Église patriarcale, bolchévisée, de Moscou, et celle de l'émigration n'est pas d'ordre religieux, mais politique. Les uns et les autres récitent le même symbole, mettent les mêmes ornements, se servent des mêmes livres, célèbrent le même sacrifice, administrent ou reçoivent les mêmes sacrements, observent, quand ils sont pieux, les mêmes jeûnes et récitent les mêmes prières, se servent d'arguments à peu près identiques pour batailler contre le même Pape qui prie pour les uns et les autres. Les uns, ceux d'U. R. S. S., disent qu'ils acceptent le pouvoir politique des Soviets, tout en gardant leur indépendance religieuse. Les autres, ceux de l'émigration, restent fidèles à la mémoire de l'oint du Seigneur. Tous deux prétendent parler au nom de la sainte Russie. Après tout, durant au moins deux siècles, les métropoles moscovites firent pèlerinage à la horde d'or pour chercher leur *yarlyk*. Les catholiques russes obéissent au pouvoir soviétique dans la mesure où celui-ci ne leur commande rien qui soit contre la foi ou les mœurs. Ou encore, s'ils bataillent contre lui, ils le font pour motif politique. Dans la mesure où le pouvoir soviétique est antireligieux, ils luttent contre lui pour motif religieux.

Quoi qu'en dise le métropolite Panteleimon, qui manifeste une étonnante ignorance, les catholiques ne « divinisent » pas le Pape. On n'a jamais prétendu que le Pape fût impeccable. On sait, à Rome, qu'il va régulièrement à confesse comme tout le monde. L'autorité du Pape n'est pas politique, puisque les catholiques allemands, français, polonais, russes (il y en a, et qui sont tout aussi patriotes que les moines de Jordanville), ukrainiens, hongrois, américains, peuvent, dans l'ordre temporel, avoir leurs désaccords. Elle est religieuse. On a vu, durant les récentes guerres, que la religion catholique ne heurte pas le patriotisme légitime. Il ne vient à l'esprit de personne d'imposer au peuple russe des *patres* (prêtres latins) étrangers. Nous ne pensons pas que les multiples divisions hiérarchiques aideront le peuple russe. Une unité artificielle, créée par le pouvoir politique ou militaire, ne répond pas à la volonté du Christ. Dans l'intervalle, les « orthodoxes » de Moscou et ceux de *Russie Orthodoxe* ont trouvé un ennemi commun, le Pape! Quel bizarre front unique, tout de même!

Joseph-H. LEDIT.

L'EAU QUI PENSE A VOTRE FOIE



Huit adultes sur dix ont un foie fatigué, encombré, donc déficient. Va-t-il falloir comme tant d'autres vous astreindre à un régime « triste » ?

Inutile, si vous prenez la régulière précaution et si agréable de votre VICHY CÉLESTINS quotidien.

Son action spécifique, bien connue, stimule les multiples fonctions du foie, exerce un effet des plus salutaires sur le système digestif en général, et constitue un excellent diurétique. Demandez l'avis de votre médecin.

Pour être "bien"
buvez **Vichy!**
CÉLESTINS

EAU MINÉRALE NATURELLE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER

Méfiez-vous des imitations!!!
Exigez • CÉLESTINS •

LES LIVRES

THÉOLOGIE

Uldarico URRUTIA, S. J.: *El Diabolo*. — Editorial Buena Prensa, S. A., Mexico, deuxième édition, 1950. 300 pp., 20 cm.

UN OUVRAGE sur la personnalité du démon et son action dans le monde est une entreprise attrayante, à cause du mystère qui entoure le sujet, mais périlleuse, vu les inexactitudes déjà répandues et la science théologique requise pour les corriger. L'auteur, actuellement professeur au Séminaire pontifical de Buenos Ayres, après avoir enseigné au Grand Séminaire d'Ona, en Espagne, et à l'Université des Jésuites de Bogota, joint à la compétence nécessaire des dons pédagogiques et littéraires qui font de son livre une œuvre à la fois agréable et substantielle.

La première partie démontre l'existence du démon, expose sa nature, ses desseins, son astuce. Dans la deuxième partie, nous le voyons à l'œuvre surtout à travers les scènes de l'Évangile et les événements de l'âge apostolique. Les chapitres consacrés à l'action du démon dans la vie des saints sont des tableaux vivants très émouvants et d'une touche sûre. Il nous semble, toutefois, qu'on n'aurait pas dû oublier, dans l'étude du spiritisme, les excellents travaux et conclusions des PP. Carlos M. de Heredia et Ugarte de Ercilla, qui ont tant contribué à éclairer les mystères spirites.

Nous croyons que l'ouvrage du P. Urrutia doit occuper une place de choix parmi les livres de théologie qui traitent du démon. Utile au spécialiste par l'abondance des textes qui y sont commentés, il instruira l'homme cultivé, que le démon, personnage si horriblement envahissant du monde spirituel, ne peut manquer d'intéresser.

Jesus ROMERO.

Scolasticat de l'Immaculée-Conception, Montréal.

COMMUNISME

Joaquin CARDOSO, S. J.: *El Comunismo y la conspiración contra el orden cristiano*. — Editorial « Buena Prensa », S. A., Mexico, D. F. 512 pp., 26 cm.

DANS UN CÉLÈBRE ARTICLE, publié par *Prosvestchenie* (mars 1913), Lenin avança que le marxisme dérivait de trois sources, était composé de trois parties intégrantes. C'est une philosophie (le matérialisme) qui se développa sous une forme incomplète dans la France du XVIII^e siècle, et à laquelle Marx donna sa forme définitive à l'aide de la philosophie allemande. Il en fit le matérialisme dialectique et historique. C'est encore une économie politique, dont les bases furent empruntées par Marx à l'économie classique anglaise. C'est enfin une sociologie, et Marx ne manque pas de faire valoir, dans son *Manifeste communiste*, ce qu'il doit au socialisme utopique. La fusion de ces trois éléments, leur intégration mutuelle serait le marxisme. Il faudrait ajouter un quatrième élément, que Lenin ne nomma pas dans cet article, mais auquel les historiens du communisme font une place correspondant à sa valeur: l'élan révolutionnaire, qui se développa dans une multitude de sociétés secrètes (surtout après que Buonarrotti eut publié son livre sur *la Conspiration des Égaux*) et aboutit au « spectre communiste » de 1848. Le communisme contemporain comporte d'autres éléments: la semence marxiste tomba dans la Russie du XIX^e siècle après que le sol eut été préparé par de longues années de nihilisme intellectuel et pratique, lequel procédait, à son tour, d'autres facteurs. La résultante de toutes ces forces serait le communisme moderne. Telle est la manière classique d'en aborder l'étude.

Le P. Cardoso procède différemment. Convaincu que le communisme dérive de Weishaupt et de son illuminisme, il commence par décrire ce dernier, en s'inspirant surtout du livre du P. Baruel, auquel il accorde une confiance sans critique. En chemin, il note les ressemblances, sans les approfondir, avec le « communisme » (en donnant à celui-ci un sens plutôt vague; ainsi, il pousse très loin son rapprochement entre Robespierre et le communisme). La deuxième partie du livre attribue la Révolution française à l'influence de l'illuminisme. La troisième traite de socialisme et de marxisme, mais on y trouve beaucoup de choses:

socialisme utopique, anarchisme et sociétés secrètes, les Juifs qui « entrent dans la danse », Marx, Herzen, etc. La quatrième partie traite du bolchévisme russe; il y a un chapitre sur les Protocoles de Sion, un autre sur l'Église orthodoxe « manœuvrée par les très habiles disciples de Weishaupt », etc. Un appendice, enfin, résume la doctrine sociale catholique.

Nous ne pensons pas que le P. Cardoso ait prouvé sa thèse. Sa méthode d'ailleurs n'est pas convaincante. Avant de faire dériver le communisme de l'illuminisme, il aurait dû l'étudier dans ses sources, l'œuvre écrite et vivante de Lenin et de Stalin. De là, il serait remonté aux origines, en prenant toujours soin de baser ses affirmations sur des documents ou, au moins, des ouvrages de première valeur. Comment a-t-il pu décrire l'origine de la Première Internationale sans avoir l'air de connaître les faits que rapporte Marx dans sa célèbre lettre à Engels, du 4 novembre 1864? Il commet beaucoup d'inexactitudes. Traduisons un paragraphe, en n'y ajoutant entre parenthèses que les dates. Elles suffisent pour briser l'argumentation:

« Engels continua l'œuvre de Marx avec grand zèle. Les activités de la rachitique « Seconde Internationale » (fondée en 1889) minèrent peu à peu le peuple français. Les Loges illuminées obtinrent du ministre Combes (président du Conseil de 1902 à 1905) la persécution de l'Église catholique. On chassa de France les congrégations religieuses et on confisqua leurs biens (loi Waldeck-Rousseau du 1^{er} juin 1901; loi Combes du 7 juillet 1904). Pour obtenir ce résultat, on avait écarté des postes de la magistrature les magistrats honnêtes qui auraient pu l'empêcher. Les émeutes et les grèves revinrent à l'ordre du jour. Le ministre Waldeck-Rousseau (président du Conseil de 1899 à 1902, décédé en 1904), maçon haut gradé, demanda aide révolutionnaire contre les catholiques aux ouvriers syndicalistes rouges. Le drapeau rouge-noir (*sic*) flotta dans les rues de Paris, et les syndicalistes obtinrent en échange qu'on les exemptât du droit commun en leur créant une situation de privilège (s'agit-il de la loi du 21 mars 1884? la loi du 1^{er} juillet 1901 ne semble pas répondre à cette description).

« Enfin, le 14 juillet 1889, centenaire de la prise de la Bastille, le Parti ouvrier français ouvrit les bras aux marxistes d'Allemagne et d'Autriche en un Congrès qui eut lieu à Paris » (p. 278).

Il serait injuste de juger tout l'ouvrage par cette seule citation. Le P. Cardoso a le très grand mérite d'avoir rappelé les responsabilités des sociétés secrètes dans la décomposition de l'Europe. Cela, on l'avait trop oublié ou passé sous silence. On retrouvera, dans l'Europe de 1936, d'étranges alliances entre « radicaux » bourgeois et communistes, difficilement explicables autrement que par des forces secrètes, inaccessibles aux non-initiés.

Joseph-H. LEDIT.

QUESTIONS RELIGIEUSES

Problèmes d'adaptation dans la chrétienté actuelle. — Collection « Etudes de Pastorale », n° 4. Louvain, E. Nauwelaerts, 1949. 384 pp., 17 cm.

CE VOLUME nous présente un compte rendu des « Entretiens sacerdotaux » tenus en Belgique au cours de l'année 1948. Des sept conférences qu'il renferme, la première me paraît la plus remarquable et la plus instructive, celle qui force le plus à réfléchir. Elle est de M. l'abbé Waelkens et décrit « Le drame de la culture et de la religion »: comment la culture religieuse et la culture profane, bien qu'elles semblent aujourd'hui étrangères l'une à l'autre dans beaucoup de milieux, pourraient se concilier dans « une nouvelle synthèse plus large qui, sans rien sacrifier des richesses du passé, saura donner une place aux acquisitions de la pensée moderne » (p. 24). En lisant une telle étude, une pensée monte spontanément à l'esprit: ce drame de la culture et de la religion que l'auteur analyse, c'est précisément celui qui se joue actuellement dans les milieux catholiques du Canada français. D'où l'intérêt particulier d'un pareil travail.

M. l'abbé Orban trace, dans ce volume, un tableau émouvant de la condition de l'ouvrier européen au cours du XIX^e siècle. Pourquoi, se demande-t-il, les catholiques ont-ils été non seulement si lents à s'émouvoir des misères du peuple, mais parfois si

hostiles aux réformes ouvrières? Il répond par ces trois raisons que je me contente d'énoncer à sa suite: l'attachement à l'ordre de choses existant; la notion fautive que certains catholiques, certains ecclésiastiques surtout, répandaient au sujet du bonheur terrestre, du bien-être, du progrès; le fait que trop souvent des hommes d'Église, soit par avidité personnelle, soit par souci d'assurer le soutien de leurs œuvres, se sont posés en complaisants défenseurs des riches dont ils recevaient des prébendes, oubliant la valeur éminemment purifiante de la pauvreté. « Pour n'avoir pas pris à temps et énergiquement position en faveur des opprimés, ajoute-t-il, le christianisme est aujourd'hui encore discrédité, non seulement auprès de la majorité des ouvriers, mais d'un grand nombre de sociologues » (p. 202).

Je signale enfin que le rapport sur « La Science et la Foi » aurait besoin de quelques retouches, après la publication de l'encyclique *Humani generis*. L'auteur, par exemple, écrit avec assurance: « L'extension de l'évolution biologique à l'homme est certaine au même degré que l'est l'évolution biologique en général. L'hypothèse de l'origine animale du corps humain doit être considérée comme une donnée scientifique acquise » (p. 84). Or, *Humani generis* contient précisément une mise en garde sur ce point précis: « Certains, dit Pie XII, outrepassent cette liberté de discussion en faisant comme si on avait déjà établi, de façon absolument certaine, avec les indices que l'on a trouvés et ce que le raisonnement en déduit, l'origine du corps humain à partir d'une matière déjà existante et vivante; et cela, comme s'il n'y avait rien dans les sources de la Révélation divine qui, en ce domaine, impose la plus grande modération et la plus grande prudence. »

Richard ARÈS.

BEAUX-ARTS

Arts et Pensée, 1^{re} année, 1^{er} numéro. — Éditions Chantecler, 1951. 32 pp., 28 cm. \$3.00 par an.

UNE REVUE D'ART, attentive à discerner dans notre milieu les talents et les œuvres, et qui s'emploie à les révéler au grand public, est appelée à rendre d'éminents services. Si par surcroît elle a le bonheur de remplir cette tâche avec un goût éclairé et une pénétrante sympathie, elle s'offre comme une grâce et elle est digne de tous nos égards.

C'est ainsi qu'en sa première livraison se recommande *Arts et Pensée*: une présentation excellente sur papier couché; un choix de belles gravures; un texte élégant; un ensemble varié et judicieux d'études et de reportages sur des sujets ayant trait au milieu canadien et qui sont tous d'intérêt actuel.

Le programme est établi avec ampleur: il s'étend à tous les domaines des arts plastiques, embrassant à la fois l'art profane et l'art religieux. (On lira avec intérêt l'article de M. l'abbé Lecoutey sur « l'accord entre l'art et la liturgie ».) Reportages photographiques accompagnés de commentaires, comptes rendus d'exposition, monographies d'artistes (cf. une belle étude sur Cosgrove de Rolland Boulanger), tel est le champ d'information couvert par la nouvelle revue. Elle s'intéresse, en outre, aux problèmes d'esthétique, de pédagogie artistique et d'histoire de l'art.

Cette publication aura le mérite, dans la mesure où elle poursuivra son dessein sans fléchir, de rapprocher le public et les artistes, de créer des liens entre les artistes qui parfois s'ignorent entre eux, et d'orienter le goût du grand public.

La revue devrait s'attacher l'attention du clergé qui a le devoir de maintenir la qualité de l'art sacré.

Pierre ANGERS.

Maison Saint-Joseph,
Sault-au-Récollet.

LITTÉRATURE

Flore MONDOR-CHAPUT: *Supplications de toutes les mères du monde pour la paix*. — Montréal, Edit. Chantecler, 1950. 95 pp., 24,5 cm.

DE TOUS LES PAYS s'élève la voix priante des mères en faveur de la paix. Cette prière, qui n'a pas la manchette des journaux, se dit ou se pleure dans l'intimité du cœur et du foyer. Mme Mondor-Chaput nous en présente vingt-trois spéci-

mens, patiemment recueillis avec l'aide de « nombreux collaborateurs et collaboratrices de tous les coins du monde ». Elle a écrit une vibrante introduction: « Seigneur, nous ne savons plus aimer! » et raconté dans les dernières pages l'origine du recueil. Venue en contact, en 1945 et 1947, avec des personnes et des pays qui avaient souffert de la guerre, elle trouva partout « un besoin inexprimable de sécurité, de paix ». Mais n'est-il pas évident, « après tant d'échecs », qu'il faut à cette sécurité, à cette paix, « une base plus solide que les traités ou les ententes politiques et économiques internationales »? Il n'y a pas de paix véritable là où il n'y a pas d'amour. « Or, l'amour vrai, désintéressé... n'est-ce pas chez la femme qu'on le retrouve presque toujours? Et surtout — pieusement caché — au plus profond du cœur de toutes les mamans? » C'est « la raison du présent message aux mamans de toutes les nations ». Il faut en louer la présentation typographique.

Ce message atteint tous les hommes. Il n'attire pas tellement par sa forme littéraire qui nous parvient, dans le cas de vingt prières sur vingt-trois, par le truchement d'une traduction incapable, comme toute traduction, de livrer parfaitement le secret du texte original; celui-ci d'ailleurs précédant chaque version française, les linguistes pourront s'y complaire. Mais la jouissance littéraire est ici secondaire. Ces prières, toutes simples et confiantes, au Seigneur ou à Notre-Dame, composent un documentaire émouvant qui nous fait compatir aux souffrances de toutes les mères du monde. Nous en sortons plus humains, à cause de cette compassion; nous en sortons aussi plus convaincus que le monde est en péril parce que trop d'hommes ne savent ni prier, ni s'aimer.

La prière de la mère d'Italie renferme un paragraphe qui résume bien les exigences du droit international et de la justice sociale: « Vous, qui avez mis d'une manière si instinctive, dans la profondeur de l'âme de chaque mère, la tendresse pour ses enfants, augmentez — dans le cœur des hommes — l'amour pour leurs semblables. Et, puisque l'amour est intelligente compréhension, amplifiez le sens de la justice; faites respecter le droit des gens. Obtenez-nous que chacun surveille les intérêts des autres comme les siens propres. Réduisez l'égoïsme; bornez les aspirations excessives; faites comprendre, à ceux qui sont le plus favorisés par la Providence, la nécessité des renoncements et réglez, parmi les plus délaissés, la soif des requêtes. Mais, surtout, ne laissez personne sans le pain et le travail de chaque jour. » L'infidélité à ces règles produit les guerres et les dangers de guerre.

Les organismes diplomatiques et les ententes politiques peuvent être nécessaires. Mais il n'y aura pas de paix stable sans retour au spirituel. C'est ce qui se dégage du message de ces mères. C'est ce que répète S. S. Pie XII depuis le début de son pontificat.

Albert PLANTE.

BIOGRAPHIES

Yvon CHARRON, P. S. S.: *Mère Bourgeoys*. — Montréal, Éditions Beauchemin, 1950. 250 pp., 20,5 cm. Prix: \$2.25.

LECTURE FAITE DE LA PRÉFACE très élogieuse qu'a rédigée M. le chanoine Lionel Groulx, un amateur d'histoire canadienne aurait mauvaise grâce de ne pas recommander la *Mère Bourgeoys* de M. Charron. De fait, l'ouvrage est celui d'un auteur probe et personnel; et il apporte ce qu'on attendait, même après la grande fresque brossée par le regretté Dom Jamet: une attention fixée sur le caractère de notre bienheureuse et sur la montée héroïque et sereine de son âme vers la sainteté.

La composition, les documents cités (surtout les *Écrits autobiographiques* de la religieuse) illustrent, dans la vérité historique, l'intention de l'auteur. A le suivre, on éprouve le sentiment qu'une forte unité, une surnaturelle continuité confèrent à la vie obscure de Mère Bourgeoys une grande valeur de témoignage et d'exemple, celle même qui se retrouve dans la vie de tous les saints appelés par Dieu à l'accomplissement d'œuvres durables.

Il m'a paru cependant — et je souhaite bien d'avoir tort — que le style n'est pas à la hauteur du dessein de l'ouvrage et de son originale composition. Il serait sans doute vététaire d'en

faire ici la preuve. Mais il importait, il me semble, de le souligner. Le livre de M. Charron a les dimensions et le ton qu'il faut pour obtenir une large diffusion parmi le peuple. Le sujet traité exige que le style, dans sa très digne simplicité, puisse charmer tous les lecteurs, lettrés ou non.

Marie-Joseph D'ANJOU.

Aline LESAGE: **Cécile Chalifoux, 1910-1944.** — Montréal, Éditions Beauchemin, 1950. 265 pp. 22 cm. Prix: \$2.00.

CÉCILE CHALIFOUX, une enfant du xx^e siècle, naît et vit en plein Montréal. Fille du peuple, — son père fut tour à tour boucher et fermier, — simple, pas jolie, sans pose, avec le franc-parler, le jugement sûr et l'humour des petites gens, Cécile demande à Jésus lors de sa première communion de l'aimer parfaitement: elle fut exaucée.

Huitième enfant d'une famille qui en compte quatorze, la maladie la contraint de quitter l'école en sixième année, mais Dieu, l'Évangile et le Tiers-Ordre seront son école. Elle désire les missions, mais son médecin les lui refuse. Un bon parti la demande en mariage, elle se dérobe pour mieux suivre sa vocation d'apôtre laïque; en voilà une dont on ne pourra taxer le zèle apostolique d'évasion ou de compensation.

Sa vie entière rayonne de deux pôles: un zèle inlassable, au-dessus de ses forces, et un riche apostolat par la souffrance.

On rencontre un programme de vie et une activité à faire frémir chez cet être frêle à qui l'on ne concédait aucune chance de vie: lever à cinq heures; messe et communion quotidiennes; mortifications qui comportaient, entre autres, l'usage du cilice, de ceintures, de bracelets de fer et de la discipline; visite quotidienne des pauvres qui se prolongeait parfois jusqu'à onze heures du soir; fondation d'un Cercle des Pauvres, d'un ouvroir pour son « Œuvre des missionnaires partants »; et surtout son œuvre pour la sanctification des prêtres, l'« Union du prêtre et du malade », qui comptait à la mort de Cécile 817 prêtres affiliés.

Aussi longtemps qu'elle put marcher, elle fit rayonner partout la charité du Christ. Alitée pendant les quatre dernières années de sa vie, sa chambre devint un véritable centre d'activité et d'apostolat. C'est de ce lit qu'elle dictait ces lettres dont la spiritualité élevée et sûre surprend chez une personne sans instruction.

L'A., que l'obéissance a forcé d'écrire cette biographie, relate plusieurs faits extraordinaires que l'Église évidemment est seule apte à interpréter.

Cécile Chalifoux meurt à trente-quatre ans, en odeur de sainteté. Sa mort fut un triomphe.

Lucien PORCHERON.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

J. MASSON, S. J.: **Un millionnaire chinois au service des gueux: Joseph Lo Pa-hong.** — Paris, Casterman, 1950. 168 pp. 19.5 cm. 39 fr.

UN LIVRE QU'IL FAUT LIRE. Et à tout prix. Des pages et des pages bien alertes, sincères et judicieuses, où le merveilleux constant se révèle constante réalité. Le brasseur d'affaires qui s'enrichit en donnant aux gueux tout ce qu'il a; qui trouve le temps d'administrer le tramway, l'hydro, la navigation du fleuve Bleu et... le baptême à tous les païens criminels, une heure avant leur exécution; le temps de faire sa méditation quotidienne et de porter des fleurs devant tous les ostenseurs de la ville, aux premiers vendredis; le temps de... Mais lisez plutôt cette incroyable histoire: de l'Ozanam, du Vincent de Paul, du Cottolengo; lisez pour en sortir humilié du peu que vous faites, sinon inspiré de mieux faire. Et confiance à l'Église de Chine, qui sait produire pareil antidote au communisme envahisseur!

Joseph-Louis LA VOIE.

Maison Bellarmin.

En trois mots

¶ L'Année sainte s'est close la veille de Noël quand le Saint Père passa, le dernier, le seuil de la porte du Jubilé, puis la scella de trois briques dorées, en présence de 100,000 pèlerins. Il pleuvait depuis dix-huit jours; le matin même, des éclairs sillonnaient le ciel de Rome; quinze minutes plus tard, des nuages blancs glissaient dans le firmament bleu.

¶ Beaucoup de pèlerins canadiens se souviennent du jour de la proclamation du dogme de l'Assomption quand la pluie cessa soudain pour laisser briller le soleil, en hommage à la femme qui lui est comparable. Ainsi le ciel accorda sa clémence à chaque cérémonie importante de l'Année sainte.

¶ Le 26 décembre, le Saint Père, par un document apostolique, — un document apostolique est une lettre moins solennelle qu'une bulle —, étendait l'Année sainte au monde entier. Il demande à tous les catholiques de prier pour la paix et « pour fortifier ceux qui souffrent persécution comme ces martyrs d'autres temps ».

¶ Le coût de certaines catégories de papier fin a augmenté de 80% depuis 1945, et ces augmentations ont eu lieu aux mêmes dates et dans les mêmes proportions chez les manufacturiers. Imprimeurs, éditeurs et consommateurs ont droit à ce que le gouvernement fédéral fasse la lumière sur ce fait. Le bien commun l'exige.

¶ Le vicomte Lambton (le futur lord Durham), qui a récemment visité le Canada, a écrit dans le *Montreal Star* (9 décembre): « Les Canadiens français, bien que représentant près d'un tiers de la population, n'ont guère d'influence, sauf rares exceptions, dans le gouvernement du pays. » Jugement conforme aux faits? La discussion est ouverte.

¶ A Rome, les pèlerins ne cessent d'apporter des fleurs, d'allumer des cierges, de déposer des aumônes au tombeau de Pie X. La rumeur veut que la béatification ait lieu le deuxième dimanche après Pâques, qui est le dimanche du Bon Pasteur. Date pouvait-elle mieux convenir à l'ancien curé de campagne et au pape de la communion fréquente?

¶ Aux cérémonies de la béatification de Marguerite Bourgeoys, avaient pris place dans la loge d'honneur des représentants accrédités auprès du Saint-Siège: celui de l'Angleterre (officiellement anglicane), celui de la Finlande (officiellement luthérienne), ceux de l'Égypte et de l'Indonésie (officiellement musulmanes), celui de la Hollande protestante et celui de l'Inde païenne; ils étaient venus honorer une des gloires de l'Église canadienne. S. Exc. M. Jean Désy, ambassadeur du Canada auprès du gouvernement italien, se trouvait dans une autre loge, réservée aux invités de marque.

¶ Dans la *Croix* de Paris (25 octobre), le Dr René Biot parle d'une famille de ses amis où tous apprennent chaque jour, à l'heure du déjeuner, une dizaine de mots latins. Pour deux raisons, la seconde beaucoup plus importante que la première: 1) donner du vocabulaire aux grands fils pour l'heure du baccalauréat; 2) « nos enfants acquerront davantage la conviction que la classe et la vie familiale de tous les jours, cela ne fait pas deux mondes séparés et sans liaison ». Le Dr Biot de conclure: « J'ai grande envie de m'essayer à apprendre, moi aussi, le latin en famille. »

¶ En 1850, la population des États-Unis était de 17,063,000; en 1950, elle est d'environ 145,000,000. En 1850, la population catholique était de 1,233,350. Augmentant au même rythme que la population du pays, il ne devrait y avoir en 1950 aux États-Unis que 11,500,000 catholiques; ils sont 27,766,141.

¶ Cédant aux prières surtout de l'épiscopat des États-Unis et du Canada, le Saint Père a proclamé, le 18 novembre, la Mère Cabrini patronne céleste des émigrés.

A VOTRE SERVICE

FIDUCIAIRES
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE
MONTREAL
LIMITÉE

EXÉCUTEURS
TESTAMENTAIRES
ADMINISTRATEURS



AGENTS
FINANCIERS
FIDUCIAIRES

262 RUE ST-JACQUES OUEST, MONTREAL-1 PL. 3834

Nos lecteurs qui pourraient disposer
de numéros des années 1941 et 1942
nous rendraient service. Nous les
en remercions.



*Achète
BIEN
qui achète
chez*

MAGASIN A
RAYONS :
865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères
LIMITÉE
MONTREAL

Comptoir postal :
780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :
Hôtel Windsor

TÉL. FALKIRK 1116
ÉCHANGE PRIVÉ

Charbonneau
Limitée

Fabricants de

BISCUITS
CONFISERIES
et
PÂTES ALIMENTAIRES

■

1800, RUE NICOLET
MONTREAL

La Saubegarde

♦♦♦

Actif :

\$20,915,335

♦

Assurances en vigueur :

\$124,228,480
protégeant

84,000 assurés

♦♦♦

*Assurances sur la vie
sous toutes les formes*

Vient de paraître

PATRONS et OUVRIERS

par

Émile BOUVIER, S. J.

directeur de la Section des Relations Industrielles
de l'Université de Montréal

L'auteur traite de sujets de haute actualité :

L'Église et les travailleurs
Les travailleurs et leurs syndicats
Les patrons à l'oeuvre
La cogestion
Le contact à l'atelier

200 pages : \$1.25 franco

SECTION DES RELATIONS INDUSTRIELLES

Université de Montréal

2900, BOULEVARD MONT-ROYAL

Tél. AT. 0973



CONSERVEZ *Relations*

Relations constitue
une documentation
précieuse à laquelle
vous aimerez vous
référer.

*Non, Relations
n'est pas utile,
Relations est
indispensable.*

\$1.40
Par la poste \$1.50

Ce cartable est en similicuir rouge avec titres or.
Jeu de douze cordes. Très pratique pour conserver
en bon état et consulter rapidement vos numéros
de *Relations*.

NOUVELLE ÉMISSION

\$1,000,000

LA COMPAGNIE DE POUVOIR DU BAS ST-LAURENT

50,000

ACTIONS PRIVILÉGIÉES, 5% CUMULATIF,
A FONDS D'AMORTISSEMENT ET RACHETABLES
(VALEUR AU PAIR \$20 PAR ACTION)

CARACTÉRISTIQUES

- 1) Un fonds d'amortissement égal à 10% des bénéfices nets de l'année précédente ou \$5,000, celui des deux montants étant le plus considérable.
- 2) Les bénéfices applicables aux actions privilégiées sont 4.14 fois les dividendes pour l'année 1950 et 2.94 fois les dividendes pour les cinq dernières années.
- 3) Équité de \$43.45 par action privilégiée, d'après le bilan *pro forma* au 31 décembre 1950.
- 4) Rachetables par la Compagnie au pair, plus une prime de 4% et les dividendes courus sur au moins 30 jours d'avis.

Prix: \$20.00

Rendement: 5%

Nous considérons que ces ACTIONS PRIVILÉGIÉES constituent un placement de haute qualité et offrent un rendement attrayant dans une compagnie d'utilité publique bien établie et progressive.

Crédit Interprovincial, Limitée

VALEURS DE PLACEMENT

210 ouest, rue Notre-Dame, Montréal - Tél. LA. 9241

QUÉBEC

MONCTON, N.-B.

OTTAWA, ONT.

"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis